



Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Strasbourg  
Sekretariat für die Prävention industrieller Umweltbelastung Kehl

## *5<sup>ème</sup> FORUM INTER SPPPI*

*29 et 30 mai 2008 à STRASBOURG*

## **SYNTHESE DES DEBATS**

## AVERTISSEMENT

Cette synthèse reprend les principaux points développés durant le Forum Inter-SPPPI qui s'est déroulé les 29 et 30 mai 2008 à Strasbourg. Il n'en constitue pas une restitution exhaustive.

Les abréviations et sigles mentionnés dans ce document sont explicités dans le glossaire situé page 43 de cette synthèse.

## SOMMAIRE

<b>Journée du 29 mai</b> .....	3
<b>Journée du 30 mai</b> .....	19
<b>Annexe 1 : Glossaire</b> .....	44
<b>Annexe 2 : Liste des participants</b> .....	45
<b>Annexe 3</b> .....: Synthèse des réponses au questionnaire de préparation du forum inter SPPPI.....	47

# FORUM INTER SPPPI

**STRASBOURG 29 ET 30 MAI 2008**

## **Journée du 29 mai 2008**

### **OUVERTURE DU FORUM**



**Lothaire ZILLIOX**  
Président du SPPPI de Strasbourg-Kehl

Au nom de la DRIRE ALSACE et du SPPPI de Strasbourg-Kehl, je vous souhaite à tous la bienvenue à ce Forum inter SPPPI 2008, à Strasbourg l'Européenne, sur la façade rhénane. Le titre d'une chanson résume bien ce moment : « Willkommen mes amis, Bienvenue meine Freunde ».

Ce forum maintenant ouvert est le 5ème d'une série commencée à Calais en 1999, à l'initiative du SPPPI de la Côte d'Opale Flandre. Puis, ont suivi les invitations des SPPPI PACA (2001), du SPPPI de l'Artois (2003) et du SPIRAL à Lyon (2005).

Ce Forum inter SPPPI de Strasbourg comporte trois points d'originalité : cinquième de la série, il est le premier dans la foulée de l'extraordinaire aventure du Grenelle de l'Environnement. Il est aussi le premier à se tenir sur un territoire transfrontalier dans le cadre du développement de l'Eurodistrict « Communauté Urbaine de Strasbourg - Ortenaukreis ». Enfin, il est le premier forum à être organisé par un des rares SPPPI qui, comme celui de Toulouse n'est pas placé sous la présidence d'un préfet.

Je relèverais aussi un 4ème critère d'originalité : ce forum marque le 40ème anniversaire de mai 68 à Strasbourg. Mon meilleur souvenir de scientifique et de citoyen, est d'avoir pu assister à la proclamation au Conseil de l'Europe de la première charte européenne de l'eau, le 6 mai 1968. Cette charte de l'eau s'inscrivait déjà dans une démarche de développement durable.

A vous tous, je souhaite un bon séjour à Strasbourg.

**Cédric BOURILLET**  
Chef du Bureau des risques technologiques, industries chimiques et pétrolières

On a l'habitude de dire au Ministère qu'avec les SPPPI, on avait trente ans d'avance sur le Grenelle de l'Environnement. C'est bien dans cette dynamique renouvelée que nous appelons de nos vœux dès

l'automne dernier ce cinquième Forum inter-SPPPI. Avec Anne MARAL et Cathy BIETH, qui travaillent dans notre équipe et qui sont plus au quotidien en relation avec les SPPPI, nous serons très heureux tout au long de cette manifestation, de partager avec vous l'ensemble de nos retours d'expérience.

## Pierre BOIS

### Chef du Service Régional de l'environnement industriel de la DRIRE Alsace

Merci à Monsieur ZILLIOX, Président du SPPPI pour son accueil à Strasbourg et pour avoir réussi à rassembler une audience aussi large qui représente l'ensemble des SPPPI Français, mais aussi un grand nombre d'acteurs locaux. Merci à tous pour votre présence et pour votre participation à ce débat que je souhaite le plus ouvert possible.

## TABLE RONDE autour du thème "Concertation autour des sites industriels comme facteur d'acceptabilité dans l'environnement urbain - approche comparative FRANCE-ALLEMAGNE"

Je souhaitais en introduction, situer la thématique de la concertation. La concertation est un mot assez vaste, qui correspond parfois à des réalités différentes ou fluctuantes.

La concertation, au départ, contient assez largement la notion de participation du public : faire intervenir un grand nombre de personnes dans un processus de décision collective.

La concertation est aussi un déplacement du lieu de la démocratie, avec le passage d'un système dans lequel des représentants élus par les citoyens prennent des décisions et les font mettre en oeuvre en s'appuyant sur l'administration, à un système dans lequel les élus ou les représentants de l'Etat ont pour mission d'organiser une concertation, de laquelle émerge une décision. Il y a donc un déplacement de la prise de décision et du lieu où se joue le jeu démocratique.

Ce n'est pas un élément nouveau en France : dès 1810 on a introduit l'enquête publique dans les décisions qui touchaient l'expropriation au nom de l'intérêt général. La loi de 1983 a ajouté l'information et le recueil de l'avis de la population, à travers l'enquête publique. La loi "Risques" et la création de la Commission Nationale du Débat Public correspondent à un nouveau degré d'ouverture du processus de décision. Le Grenelle de l'Environnement est un élargissement supplémentaire de la consultation du public.

La décision collective peut se décliner en différents niveaux :

1. l'identification de la problématique ;
2. la définition d'une stratégie de traitement ;
3. la réalisation des études préalables ;
4. l'émergence du projet ;
5. la prise de décision et la mise en oeuvre du projet.

On peut constater que les différents mots "information", "consultation" "concertation" symbolisent en fait la remontée de l'association du public dans cette chaîne.

*L'information* se fait quand la décision est prise et que la mise en oeuvre a lieu, *la consultation* intervient généralement sur un projet déjà existant, *la concertation*, un peu plus à l'amont se fait sur des études préalables à l'émergence des projets, le *débat public* se placerait plutôt au niveau de la définition des stratégies de traitement, et une démarche telle que le *Grenelle de l'Environnement* est une démarche

d'identification des problématiques. On reconnaît là les différents degrés d'ouverture de la phase de concertation.

J'ai associé le mot *concertation* à la phase *d'études préalables*, parce qu'au sens réglementaire, c'est là que se trouve réellement la mise en oeuvre de la concertation. Mais la concertation telle que l'organise le SPPPI va beaucoup plus loin et vit à chacune des étapes de processus de décision collective. Au sein du SPPPI, on identifie des problématiques, on définit des stratégies de traitement, on examine les études préalables sur certains projets, on discute ou on présente les projets et on fait aussi de l'information. Le SPPPI est présent à tous ces différents niveaux d'ouverture de l'intervention du public dans les décisions collectives.

Nous avons quelques autres exemples en France, comme les Commissions Locales d'Information autour des sites nucléaires depuis les années 70, les CLIC récemment créés autour des sites SEVESO et des Comités de sites spontanément initiés par de nombreux industriels pour travailler sur l'insertion de leurs activités.

Il est intéressant de remarquer qu'en plusieurs occasions, ce sont les thèmes environnementaux qui ont ouvert la voie à la réelle démocratie participative. Les SPPPI constituent un exemple particulièrement intéressant de laboratoire de la démocratie environnementale. Nous allons nous attacher, aujourd'hui, à partager avec vous ces expériences.

Les installations industrielles représentent en effet des risques et des nuisances ; la problématique est particulièrement aiguë dans les zones fortement urbanisées, type de contexte qui a conduit à la création des SPPPI un peu partout en France. Nous rencontrons ce même contexte du côté de Kehl où une forte densité industrielle est associée à une forte densité urbaine. De part et d'autres du Rhin les problématiques sont les mêmes mais la façon de les aborder est peut être un peu différente, cette comparaison me paraît en tous cas particulièrement intéressante.

## TABLE RONDE – 1<sup>ÈRE</sup> PARTIE

### Intervention des élus de Strasbourg, Kehl et du Conseil Général du Bas-Rhin

*Astrid GROSS KÖNIGS, Maire adjoint de Kehl*  
*Françoise BUFFET, Adjointe au Maire de Strasbourg*  
*Alain JUND, Adjoint au Maire de Strasbourg*  
*Rémi BERTRAND, Vice-président du Conseil Général du Bas-Rhin*  
*Valérie WEINLING, Faculté de Géographie de l'Université*  
*Louis Pasteur de Strasbourg : questionnement autour d'une étude de cas*



**Animation par Pierre BOIS**

**Astrid GROSS KÖNIGS**  
Maire-adjoint de Kehl  
en charge des questions d'environnement

Kehl est une ville de 36 000 habitants où la structure de l'habitat a toujours été déterminée par le Rhin. En tant qu'axe commercial, le Rhin relie la Mer du Nord aux Alpes, et la région de Strasbourg-Kehl se trouve à la croisée de plusieurs voies de communication : fluviales, ferrées, autoroutières.

De ce fait la région se révèle très attractive pour l'industrie et l'artisanat. Ainsi, le Port de Kehl compte-t-il plus de 100 entreprises et plus de 4000 personnes ; les surfaces dédiées à l'industrie et à l'habitat y coexistent étroitement. Cette proximité entre lieu d'habitat et lieu de travail permet de raccourcir les trajets quotidiens, donc de réduire les émissions polluantes. Cependant, elle est aussi à l'origine de conflits inévitables.

Par rapport à d'autres pays, nous sommes parvenus à des normes très élevées en matière d'environnement. Pourtant, la nature de nos industries (aciéries, transformation du papier, agro-alimentaire, construction de presses et automobile, recyclage de ferrailles, production d'énergie à partir de la consommation de biomasse) ne permet pas, malgré des installations très modernes, d'éviter certaines nuisances.

Pour l'année 2004 à Kehl, on a mesuré que plus de 50% des émissions d'oxyde d'azote et de poussières et plus de 68% des rejets de CO<sub>2</sub> étaient imputables à l'artisanat et l'industrie (hors prise en compte de Strasbourg). L'impact de la présence de grands pollueurs dans l'agglomération Strasbourg-Kehl est renforcé par des facteurs géographiques et météorologiques : les masses d'air stagnent entre les hauteurs des Vosges et de la Forêt Noire, les polluants s'accumulent, et plus encore l'hiver lorsque le sol est froid.

Face à un cadre de vie impacté, la conscience de l'environnement grandit dans la population. A partir des années 80, le mouvement des Verts a sensibilisé le public et l'inquiétude s'est fait jour sur un grand nombre de thèmes comme le réchauffement climatique, les toxiques, les toxines, les cancers, les allergies. En conséquence, les responsables industriels et les politiques ont perdu la confiance des citoyens.

En 1989, un événement important a particulièrement marqué les consciences. Les autorités du Land voisin basées à Stuttgart avaient décidé de construire une usine d'incinération de déchets toxiques dans le Bade-Wurtemberg et, parmi plusieurs possibilités de localisation, elles avaient estimé que Kehl était la plus propice. Les habitants de Kehl, la CUS, les associations, les citoyens de l'ensemble de la région se sont rassemblés et ont constitué un véritable front de protestation, coordonné à l'époque par la Ville de Kehl. Des informations dans différentes disciplines ont été rassemblées, une contre expertise a été conduite, dans l'objectif de contrer ce projet. Tout cela a conduit à une véritable prise de conscience collective sur le degré de pollution de la région de Strasbourg – Kehl. Finalement, Stuttgart a renoncé au projet, en raison aussi, d'une alternance politique au sein de la coalition au niveau fédéral. Mais cette lutte a été un événement clé pour le mouvement en faveur de l'environnement : des acteurs qui avaient très peu en commun ont pris conscience qu'ensemble, il devenait possible de parvenir à la réalisation d'objectifs. Les habitants du côté français et la CUS ont eu une part importante dans ce succès grâce à un sentiment de solidarité. La coopération transfrontalière était née dans le domaine de l'environnement et de la prévention des risques.

Les citoyens, plus encore que par le passé, attendent de la Ville qu'elle défende leurs intérêts. Mais la Ville est également investie d'une mission de développement économique : en favorisant l'implantation des entreprises, elle permet d'offrir de l'emploi aux citoyens. Elle trouve aussi son intérêt dans les recettes fiscales (taxe professionnelle) pour financer les infrastructures pour le bien être des habitants. Elle doit accomplir une véritable performance d'équilibriste entre qualité de vie et développement économique, attentes des citoyens et responsabilité de la Ville.

En Allemagne, nous avons différentes formes de co-décision dans la démarche consensuelle. Il y a tout d'abord l'aspect légal et réglementaire. La loi sur les émissions polluantes prévoit très formellement la participation des citoyens lorsqu'il s'agit d'étendre, de modifier ou de construire des installations industrielles.



Les associations représentant les intérêts privés ont la possibilité d'influer sur les études préalables très en amont dans le projet : c'est ce que l'on appelle le "scoping". Ensuite, l'autorité compétente pour accorder l'autorisation doit procéder à une vérification, et pondérer les intérêts. Dans le cadre de l'autorisation pour les implantations industrielles, la Ville a un pouvoir de décision : nous possédons les terrains, le Conseil municipal décide à qui nous allons les vendre. Nous pouvons aussi exercer un droit de préemption pour éviter les promoteurs et les lotissements.

Le POS est un outil très important pour les villes : il s'agit de séparer les usages incompatibles comme l'industrie et l'habitation, et prévenir ainsi les conflits. Nous savons que ce qui commence dans une phase d'autorisation par une petite surface peut devenir un grand défi par la suite. Notre objectif est toujours de trouver le bon compromis, de parvenir à une situation de win-win pour tous.

Parallèlement à l'aspect réglementaire, nous entretenons à Kehl une culture de communication fondée sur un dialogue direct avec le secteur de l'économie privée. Depuis quelques années, nous avons des échanges réguliers avec la Badische Stahlwerke (la plus grande industrie de Kehl). Nous avons de la même manière instauré une table ronde avec la Heizkraftwerke Kehl ; la Ville de Strasbourg, la Burgerinitiative Umweltschutz Kehl, l'Association Française Strasbourg-Robertsau ainsi qu'Alsace Nature participent aussi à ces discussions. Dans ce cadre, les représentants de l'industrie ont la possibilité d'affirmer leur engagement pour la réduction des émissions polluantes, de présenter les plans de développement de leur entreprise, les représentants de l'Administration et les citoyens peuvent leur poser des questions très en amont pour ce qui est des ambitions et des impacts. La Ville a alors fonction de médiateur, la communication et l'information ont un rôle clé pour créer la confiance. Peut-être la forme de communication que nous pratiquons à Kehl est-elle un SPPPI en miniature ?

Un industriel qui souhaite déposer une demande d'implantation ou d'extension industrielles, doit s'adresser d'abord à la Ville de Kehl, qui l'informe sur ses attentes et sur celles des citoyens. Pour les grands projets, l'industriel présente ses plans avant même de les déposer à la Commission de l'Environnement. Nous l'encourageons à informer le public au plus tôt, dans le cadre d'une manifestation dédiée. De cette manière l'exploitant affiche sa posture d'ouverture et d'écoute vis à vis de la population, ce qui permet d'une part d'anticiper très tôt sur d'éventuels conflits, d'autre part de gagner du temps sur procédures qui suivent. Nous avons une volonté forte de travailler en amont sur les normes de protection de l'environnement. Nous nous efforçons de trouver un accord sur le respect des normes et en principe, l'exploitant joue le jeu. La deuxième étape est un accord écrit, sous forme de contrat de droit public entre la Ville et l'exploitant. Nous l'avons fait avec EC Bioénergie qui de son propre chef s'est engagée à n'utiliser comme combustible que de la biomasse à l'état naturel et à respecter des seuils d'émissions plus stricts que ceux prévus par la loi. Car la loi est la loi, mais nous estimons de notre devoir de négocier au delà des normes, pour le bien-être de nos citoyens. C'est une condition de l'acceptabilité, dans une région déjà impactée par l'industrie.

Il est important pour nous que la Burgerinitiative de Kehl mais aussi les citoyens de Strasbourg participent activement au dialogue. Lorsque l'autorisation est donnée à l'exploitant, la Ville de Kehl poursuit le dialogue et reste en contact avec l'exploitant, qui s'efforce de maintenir son effort pour réduire son impact environnemental.

A terme, l'objectif politique est a minima le maintien des émissions au niveau actuel, toute augmentation étant inacceptable pour la population. Je voudrais souligner qu'il y a eu, de la part des exploitants, de belles améliorations ces vingt dernières années. Je suis tout à fait consciente du fait que les exigences de la Ville de Kehl ne sont pas des moindres, mais ces normes sont les mêmes pour ceux qui habitent ici et ceux qui exploitent des industries.

En s'y conformant, les industries améliorent leur image, ce qui, dans les années à venir, aura une importance croissante.

Le SPPPI Strasbourg-Kehl, est pour moi une réussite exemplaire de mise en œuvre d'une structure organisationnelle qui inspire la confiance. En octobre de l'année dernière, nous avons créé une nouvelle Commission pour des activités transrhénanes et par là même un nouveau chapitre de la coopération transfrontalière dans le domaine de l'environnement. C'est un grand honneur pour moi que d'en être la Présidente.

En tant que commune, nous nous efforçons d'utiliser les instruments réglementaires dans un cadre consensuel ; mais il arrive que ceux-ci trouvent leurs limites. Le SPPPI a alors la possibilité de prendre la relève. Je considère le SPPPI de Strasbourg-Kehl comme un forum de partenaires qui se motivent et se soutiennent mutuellement. C'est de manière déterminée que nous poursuivons le même but : l'amélioration de notre qualité de vie dans notre espace commun Strasbourg-Kehl.

## **Valérie WEINLING**

**Faculté de Géographie de l'Université Louis Pasteur de Strasbourg**

Je voudrais vous exposer un cas concret sur lequel j'ai fait un travail universitaire, dans le double objectif de mesurer les évolutions des comportements sociétaux, et de tenter de cerner quelles sont les mesures à prendre pour encourager le développement économique dans la CUS.

La boulangerie industrielle NEUHAUSER était initialement située à Cronembourg. Pour s'agrandir et moderniser ses installations, elle décide de rechercher une nouvelle implantation. La CUS lui propose un terrain sur le territoire de la commune d'Eschau. La zone d'activité est située en dehors du village, mais voisine d'un lotissement, critère qui n'est pas pris en compte au stade de l'élaboration du dossier ICPE.

Puis, l'industriel prend du retard dans le montage de son dossier, et l'enquête publique, initialement prévue en mai-juin, n'intervient qu'en août-septembre. La population découvre donc le projet en plein mois d'août, ce qui déclenche la suspicion. Un collectif d'opposition s'organise, sous la houlette d'un scientifique et il se révèle la seule source d'information, tant pour la population que pour la presse. Il diffuse des messages inquiétants : risques de légionellose, pollution visuelle, sonore, olfactive, etc. mais aussi dépréciation de la valeur des propriétés immobilières. En face, il n'y a pas de réelle communication sur le projet. L'argument du maintien de 70 emplois du site ne porte pas. Enfin, la TPU est mal vécue : si une commune accueille un site industriel et qu'elle en subit les nuisances, c'est elle seule qui doit, comme juste compensation, bénéficier des recettes fiscales de la taxe professionnelle.

Finalement, NEUHAUSER a décidé de s'implanter à Maubeuge et les 70 emplois ont quitté l'Alsace.

Cet échec peut être analysé notamment en terme de déficit de communication : les acteurs n'ont pas organisé une communication de projet et sa présentation tardive a induit un climat de suspicion dans le public ; l'anticipation aurait permis d'instaurer un dialogue constructif.

Face à cela, quelques pistes peuvent être proposées :

- × un guichet unique qui regrouperait les acteurs institutionnels, proposerait un conseiller technique indépendant, un spécialiste de la communication, un numéro vert pour répondre aux questions du public ;
- × une maison de l'environnement, lieu de débat entre les associations de défense de l'environnement, et les industriels, les usagers sur la question du logement, de l'industrie et du développement durable ;
- × un répertoire actualisé des fonciers disponible indispensable dans un contexte d'âpre concurrence entre les territoires.

En conclusion, nous faisons le constat d'un véritable divorce entre l'économie et le bien être individuel, l'intérêt général et les intérêts particuliers. Le maintien d'un tissu industriel demande, de la part des politiques et des collectivités alsaciennes, l'affichage d'une politique volontariste et ambitieuse.

### **Pierre BOIS**

**Chef du Service Régional de l'Environnement Industriel de la DRIRE Alsace**

Cet exemple comprend de nombreux messages. Je passe la parole à Mme BUFFET et M. JUND. Autres questions : qu'aurait pu faire le SPPPI ? Comment un tel cas se serait-il déroulé en Allemagne ?

### **Lothaire ZILLIOX**

**Président du SPPPI de Strasbourg-Kehl**

Tous les acteurs que vous avez nommés connaissent le SPPPI, et le SPPPI répond quasiment à toutes les propositions qui viennent d'être faites par Mme WEINLING.

### **Françoise BUFFET**

**Adjointe au Maire de Strasbourg en charge de l'environnement**

Ce cas me permet de rebondir sur une situation actuelle qui n'a pas encore trouvé d'issue avec l'exemple de la société SARIA. Cette entreprise a fait une demande d'installation logistique dans les règles. Implantée à l'origine à Eckbolsheim, elle a souhaité s'installer dans le quartier du Neuhof. Les autorisations ont été délivrées, l'enquête publique a eu lieu, le Conseil municipal avait donné son accord à l'unanimité par délibération. Puis est arrivée la période électorale, et malgré l'enquête publique, des citoyens se sont mobilisés sur le quartier du Neuhof et ont posé des questions qui apparemment n'avaient pas été abordées notamment sur le plan sanitaire, par rapport à une activité de transport et d'entreposage d'animaux morts. Le permis de construire qui aurait dû être la suite normale des opérations n'a pas été délivré. Astrid GROSS KONIGS parlait tout à l'heure d'un très difficile équilibre entre les exigences des citoyens et les exigences économiques des entreprises. Cet entrepreneur a travaillé sur son dossier durant trois années, il a suivi le cheminement normal des procédures, et il se retrouve maintenant au point Zéro. Une rencontre SPPPI est prévue prochainement. Il me semble qu'il y a un problème de transparence, il y a une exigence d'information. La Ville doit jouer son rôle. Je reprends ce dossier SARIA, et je suis très attentive aux réactions des citoyens du Neuhoff, je le serai aussi vis à vis de l'entrepreneur. L'équilibre est possible, mais il ne faut pas avoir peur de la transparence.

## **Alain JUND**

### **Adjoint au Maire de Strasbourg en charge de l'urbanisme opérationnel et du PLU**

Quelques réflexions sur cette question de la cohabitation entre lieu de travail/ site industriel /habitation :

1. Aujourd'hui, les enjeux environnementaux ont fait irruption dans le débat public. Si, avant, le regard sur le confort individuel était un peu condescendant, il existe maintenant une vraie problématique de santé publique ;
2. une difficulté supplémentaire aujourd'hui réside dans l'éclatement total des lieux de décision : préfecture, communes, intercommunalités, département. Il est difficile d'identifier l'interlocuteur approprié ;
3. le mode de décision a évolué : auparavant, il y avait nomination des décideurs tous les 6 ans, on assiste maintenant un débat permanent ;
4. nous ne pouvons pas continuer l'étalement urbain, la cohabitation entre lieu de travail et lieu d'habitation est de plus en plus ténue et de plus en plus difficile ;
5. si le cas NEUHAUSER avait été anticipé et négocié correctement, je pense que cette entreprise serait peut être encore ici. La réglementation est de plus en plus rigoureuse, et pourtant on assiste quotidiennement à des "plantages". Il faut qu'on réfléchisse, non pas à la manière dont on réglemente, mais à la manière dont on met en oeuvre la réglementation, pour que le dialogue puisse avoir lieu pendant qu'il en est temps car une fois que la crispation est là, il devient extrêmement difficile de revenir à un climat serein.

Enfin, dernière réflexion, le SPPPI, il y a quelques années, je ne savais pas ce que c'était. Il faut prendre garde au délit d'initiés, faire attention de ne pas rester entre « sachants ». Une des ambitions du SPPPI doit être de faire connaître à quoi sert le SPPPI pour que le dialogue puisse avoir lieu.

## **Rémi BERTRAND**

### **Vice-Président du Conseil général du Bas-Rhin, Président de l'ASPA**

Nous avons connu une telle démarche au Conseil Général, avec « Hommes & Territoires » qui résultait d'une volonté politique de faire le point sur les politiques publiques départementales, avec une ouverture vers le citoyen. Le SPPPI doit être le lien entre le monde industriel et le monde des citoyens. On se rend compte que soit on est trop tôt, soit on est trop tard par rapport à ce développement industriel.

C'est un débat de longue haleine. Hommes et Territoires a mobilisé 10 000 personnes : les gens ont été invités à dire comment ils voyaient leur avenir. Il a fallu ensuite tirer les traits, on l'a fait, et cela a débouché sur un nouveau schéma d'orientation et même d'organisation interne.

Je voudrais parler d'un thème un peu conflictuel : celui des déchets. Les Départements ont reçu la responsabilité de la politique des déchets, et, pour notre part, nous l'assumons complètement. Depuis 10 ans, le Bas-Rhin réunit les EPCI, et les centres de traitements de manière volontaire. Nous sommes depuis un an et demi en études sur le Plan Départemental d'Elimination des Déchets, en liaison avec nos collègues du Haut-Rhin.

Ces derniers temps, la presse a relaté un cas qui fait scandale : près de Sarre-Union, un acteur inconnu a demandé à faire des recherches de terrain pour y implanter un centre d'enfouissement. On n'est pas au courant, la Préfecture non plus, tout comme le SPPPI je pense... Des comités se sont mis en place avec raison. Il faut un débat au départ, avec la prise en compte des intérêts des uns et des autres, puis, à un moment donné, une décision. Aujourd'hui, nous devons nous concentrer sur le débat, l'ouverture et l'acceptation des autres.

## **Pierre BOIS**

Chef du Service Régional de l'environnement industriel de la DRIRE Alsace

Côté français comme côté allemand, on fait le constat que les difficultés sont devant nous et que les critères et facteurs d'acceptabilité changent au cours du temps. L'évocation de la nécessité d'un lieu permanent de concertation est intéressante, je crois que c'est le sens d'un des "P" de SPPPI.

### **Interventions et questions de la salle**

## **Daniel BERNARD**

Président d'honneur du SPPPI de Strasbourg-Kehl

Par construction, le SPPPI est un forum permanent disponible pour traiter et anticiper ce genre de problématiques. Or, il est clair que les grandes entreprises connaissent le SPPPI, mais les petites entreprises comme la boulangerie industrielle n'ont pas eu ce réflexe pour pousser un projet. Le SPPPI est un forum permanent constamment en état de marche.

## **Yves DELACRETAZ**

SPIRAL

Mesdames et Messieurs les élus, vous avez parlé de développement durable et de concertation, Pourquoi ne faites vous pas ensemble un Agenda 21 sur les sites industriels et à l'échelle du département, ce qui vous pousserait à conduire des concertations anticipées ?

## **Rémi BERTRAND**

Vice-Président du Conseil général du Bas-Rhin, Président de l'ASPA

"Hommes & Territoires" est en fait un Agenda 21, une grande concertation avec 10 000 participants ; on le décline maintenant dans différentes strates.

Nous travaillons actuellement avec l'ADIRA sur des zones départementales : au lieu d'avoir une multitude de petites zones, nous préférons faire quelque chose de conséquent et bien organisé, à proximité des transports en commun.

## **Alain JUND**

Adjoint au Maire de Strasbourg en charge de l'urbanisme opérationnel et du PLU

Concernant Strasbourg, un processus d'Agenda 21 interviendra prochainement.

Sur le problème de la cohabitation entre les activités et les habitations, nous allons engager à partir de la rentrée 2008 un travail qui va durer trois ans : le PLU. Mais au-delà de l'aspect réglementaire, il s'agira d'une démarche de débat public et de concertation pour que ce qui va se produire dans chacun des quartiers soit suffisamment anticipé.

La cohabitation entre les activités sera de plus en plus dense, et il faut aussi intégrer le prix du baril de pétrole, aujourd'hui 135 \$, dans 6 mois 200 \$ puis 300 \$, il faut réfléchir à la manière de construire nos territoires et la cohabitation obligatoire des activités fait partie de cet enjeu. Mieux vaut anticiper cette contrainte que de la subir un jour.

### **Pierre BOIS**

Chef du Service Régional de l'environnement industriel de la DRIRE Alsace

Peut être Madame GROSS KÖNIGS peut témoigner sur une initiative type Agenda 21 ?

### **Astrid GROSS KÖNIGS**

Maire Adjoint de Kehl, en charge de l'environnement

L'Agenda 21 est un instrument bien connu en Allemagne, mais à Kehl, nous travaillons plutôt par projets. Nous arrivons à sensibiliser la moitié de nos concitoyens par des conseils locaux : en effet la moitié des habitants habitent dans des petites localités qui ont un conseil élu et ces conseils constituent des plateformes qui permettent une bonne proximité avec les citoyens pour développer des projets et prendre avec eux des décisions.

### **M. GIANNOCARRO**

CIRIMI

Vous avez évoqué des processus de décision en miettes, un enchevêtrement administratif, on a vu à travers l'exemple sur le projet d'implantation de la boulangerie une tierce expertise dans la société civile composée d'un pharmacien avec laquelle il faut composer. Comment concilier l'enjeu territorial, le développement à l'échelle territoriale avec ces processus de décision en miettes, cet enchevêtrement administratif. Il est vrai que les SPPPI permettent de rapprocher des communautés, mais comment mieux appréhender l'échelon territorial et son développement à venir ? Ce guichet unique est intéressant, mais on le voit sur la question des risques naturels, la Loi Bachelot a instauré les Etablissements publics territoriaux de bassins qui permettent de tendre vers des territoires de projets considérant à l'échelle d'un territoire une dimension prospective et de cohérence de l'ensemble d'un projet de développement. Mais attention à la multiplication des commissions locales et à la superposition des processus de concertation, qui représente un risque de perte de lisibilité alors que cette société civile cherche plus de lisibilité. Qu'en est-il de tout cela ?

### **Réponse d'Alain JUND**

Adjoint au Maire de Strasbourg en charge de l'urbanisme opérationnel et du PLU

Nous allons avoir du mal à résoudre cette question : un élément nous permet d'avancer, c'est l'information préalable sur ce qui se met en place sur un certain nombre de territoires. Entre un projet qui concerne un bout de quartier, un quartier, plusieurs quartiers, la ville, etc., comment articuler le lieu qui puisse prendre en compte l'ensemble des contraintes ? Exemple, dans le cas d'un établissement concerné par le SPPPI, quelle est l'échelle à partir de laquelle on va travailler ? Il y a les intérêts des voisins, des usagers du quartier, de la ville, de la commune (fiscaux), de l'EPCI (TPU), environnementaux, économiques... puis les contraintes en termes d'infrastructures.

## **Pierre BOIS**

Chef du Service Régional de l'environnement industriel de la DRIRE Alsace

Peut être est-ce plus simple du côté allemand ?

## **Astrid GROSS KÖNIGS**

Maire Adjoint de Kehl, en charge de l'environnement

C'est une question très difficile. Mais l'exemple de la boulangerie aurait été possible en Allemagne, je pense que les choses auraient été assez simples. Comme cela a été dit tout à l'heure, il faut effectivement un guichet unique pour informer les citoyens et les entreprises désireuses de s'installer car ils n'ont aucune idée de qui est compétent pour quoi. Les procédures sont très compliquées et il faut un seul interlocuteur.

## **Intervention de M. Jean WENCKER**

Vice-président de l'association Alsace Nature

Au nom du monde associatif, nous sommes heureux de pouvoir échanger avec les industriels que beaucoup d'associatifs connaissent mal.

J'ai entendu nos amis de Kehl parler de chiffres de pollution. Nous, nous ne disposons pas de tels chiffres à Strasbourg. Il y a une crise de confiance dans la société civile par rapport aux élus et aux décideurs. Trois chiffres illustrent cela au travers des réponses à la question : « *Si un industriel communique sur la sécurité de son usine, quel crédit accordez-vous à ces informations ?* ». 1% des personnes interrogées accordent du crédit à l'industriel. Quand les services de l'Etat diffusent une information sur la sécurité, 6% des personnes interrogées les estiment fiables, et ce chiffre est de 48% si le message est émis par des associations.

Par ailleurs, qui d'entre vous a vu les cartes des risques d'inondation par rupture des digues du Rhin ? J'ai participé à leur élaboration ? Elles existent depuis 2003, elles sont enterrées à la Préfecture. Mais la société civile ne reçoit pas l'information à laquelle elle a droit, cela contribue à ce manque de confiance.

Enfin, je voudrais ajouter que je me félicite de l'existence d'un SPPPI à Strasbourg qui fait un excellent travail.

## TABLE RONDE – 2<sup>ÈME</sup> PARTIE

### Intervention des représentants du secteur industriel

*Dietmar WEISS, Badische Stahlwerke GmbH,  
Gilbert GRASSER, Union des Industries du Bas-Rhin,  
Christian FLODERER, Cellule Risques Industriels - DRIRE Alsace.*

#### Animation par Pierre BOIS

#### **Dietmar WEISS** Badische Stahlwerke GmbH

Mon exposé portera sur les procédures d'autorisation et sur leurs évolutions au cours des dernières années. Si la situation en la matière est complexe en France, c'est également le cas en Allemagne, mais nous avons un avantage : la participation du public est réglée très clairement et cela simplifie beaucoup les choses.

Nos installations sont éloignées d'environ 300 m à vol d'oiseau de la localité d'Auenheim et de 2,5 km de La Robertsau. Lorsque nous avons construit nos aciéries en 1968, les questions d'environnement en Allemagne ne faisaient alors pas l'objet d'autant de dispositions qu'aujourd'hui. Nous avons prévu une production de 200 000 T/an avec une installation de dépoussiérage d'une capacité de 120 000 m<sup>3</sup> par heure. Les autorisations d'exploiter ne faisaient référence à aucun chiffre, il était indiqué simplement *"l'exploitant s'efforcera de travailler en faisant peu de nuisances sonores et atmosphériques"*.

Huit ans plus tard, le dépoussiéreur, d'une capacité de 1,2 millions de m<sup>3</sup> par heure s'est révélé sous-dimensionné car la production avait augmenté à 400 000 T par an. Puis en 1989 est arrivée cette affaire d'implantation d'usine d'incinération, évoquée tout à l'heure par Astrid GROSS KÖNIGS. En 1990, nous avons augmenté notre production et nous étions presque à un demi millions de T par an le dépoussiéreur travaillait à 20 mg/m<sup>3</sup> d'air rejeté.

En 1990, pour la première fois au monde, nous avons introduit des valeurs seuil pour les dioxines et les furane, à savoir 0,5 ng par m<sup>3</sup> d'air rejeté. Cette limite était fondée sur des résultats de recherches que nous avons conduites en liaison avec l'office fédéral car nous connaîtrons nos émissions. Nous avons mesuré 1 ng, parfois un peu plus alors nous sommes allés voir l'Administration et nous avons dit « nous avons des dioxines dans nos rejets, que faire ? » A l'époque, il n'y avait pas d'évaluation toxicologique des dioxines. On nous avait alors répondu « nous vous renouvelerons votre autorisation si vous restez en dessous de 0,5 ng/m<sup>3</sup> de dioxine. Actuellement ces 0,5 ng nous font sourire parce que nous respectons ce chiffre sans problèmes. En 1990, nous avons été confrontés au public, pour la première fois le côté français avait fait l'objet d'une audition.

En 1995, nous produisons 1.4 millions de T d'acier par an, avec la même capacité de dépoussiérage, nous étions à 5mg/m<sup>3</sup> d'air rejeté avec des émissions de dioxine furane de 0,3 ng/m<sup>3</sup>. Il était précisé aussi qu'une valeur cible de 1,5 ng/m<sup>3</sup> devait être respectée si nous devons encore augmenter la production. Le Regierungspraesidium de Fribourg, notre autorité compétente nous avait accordé l'autorisation de produire ces 1,4 millions de T, après que nous ayons pu prouver que les valeurs seuil pouvaient être respectées.

En 1998, la production était aux limites du dépoussiéreur et nous en avons donc installé un deuxième. A l'époque, la coopération franco allemande était loin, et nous avons du faire traduire nos demandes d'autorisation pour pouvoir les publier en France à Strasbourg. Là dessus, on nous a imposé des contraintes, par exemple le fait que les poussières résiduelles totales des deux dépoussiéreurs ne devaient pas être plus élevées que le total de l'ancien dépoussiéreur seul. On s'est donc demandé comment faire pour ne plus rejeter 5mg, mais 4 mg maximum pour un dépoussiéreur, et pour l'autre 1,5 et non pas 5, ce qui équivalait à la valeur que nous avons le droit de rejeter avec l'ancien dépoussiéreur. L'Administration a aussi demandé de mettre à disposition des autorités compétentes les mesure que nous avons faites pendant des années (poussière, CO<sub>2</sub>, mercure). Maintenant, ces mesures sont en ligne, cela nous évite de faire des rapports, et nous voulons aussi montrer que nous n'avons rien à cacher.

Nous avons une valeur de dioxine réduite à 0,5 ng, et nous avons réussi à réduire à 1,1 mg/m<sup>3</sup> de poussière. Ce chiffre est exceptionnel, nous ne connaissons pas une aciérie au monde qui soit aussi moderne que la nôtre, nous intervenons d'ailleurs souvent auprès d'autres aciéries pour des prestations de conseil.

A l'époque, on n'utilisait pas encore le terme "scoping" pour désigner une réunion avant demande officielle ; mais on se réunissait déjà avec l'Administration, les associations, les collectifs de citoyens pour élaborer un programme pour satisfaire tout le monde, et on le mettait à disposition. Nous avons plusieurs de ces collectifs, ces Burgerinitiativen à Kehl. Des expertises sont accessibles à tous, et ainsi, les citoyens sont aussi bien informés que les autorités.

En Allemagne, les vieilles aciéries, dont nous faisons partie (puisque notre construction date de 1968), doivent respecter le chiffre de 10 mg de rejets de poussières, 5 mg pour les établissements récents. En ce qui nous concerne, nos rejets sont de 1,1 mg. Les autres valeurs des rejets de nos établissements se situent d'une manière similaire par rapport à la réglementation. Pour les dioxines, nous sommes à 0,1 ng. A l'origine, cette valeur ne concernait que l'incinération des déchets, les directives ne concernaient pas les aciéries.

Nous avons un jour reçu une plainte de La Robertsau pour nuisances sonores ; nous avons dialogué avec le plaignant, nous avons élaboré un programme et pris ensemble des mesures. Nous avons pu prouver que ces nuisances sonores ne provenaient pas de notre aciérie. Pour les résidents de La Robertsau, construire un programme avec celui dont ils se plaignaient était sans précédent. Par la suite, nous avons mis en place une station de mesure des nuisances sonores, puis une deuxième. Nous avons mis en place une ligne rouge (gratis) pour les plaintes, et si les personnes indiquent leurs coordonnées, nous allons volontiers les voir. Tout cela a contribué au fait que nous sommes tolérés par la population. Les Badische Stahlwerke sont certifiées selon la norme EMAS depuis 1997 et ISO 14001 depuis 2000. Nous sommes une référence en matière de rejets de CO<sub>2</sub> pour les fours à arc électrique. Mais comme nous prévoyons d'augmenter encore notre production, nous devons poursuivre notre réflexion. Nous avons bon espoir qu'on nous renouvelle notre autorisation. Nous continuerons à aller vers le public et c'est bien volontiers que nous continuerons à aborder ces sujets.

## **Pierre BOIS**

Chef du Service Régional de l'environnement industriel de la DRIRE Alsace

Le fait que les industriels fassent continuellement des efforts est également un message à faire passer.

## **Gilbert GRASSER**

Union des Industries du Bas-Rhin

On nous prédit parfois la disparition de l'industrie au profit des activités de service. C'est une idée que je ne peux accepter. Les services dépendent des industries : il n'y a pas d'économie heureuse sans industrie prospère. Les élus doivent être responsables : s'il veulent des emplois il faut des usines. L'industrie a de l'avenir en Europe, et à cela je vois au moins deux raisons. La première tient aux écarts de coûts de production avec l'Inde ou la Chine. Ces écarts sont appelés à diminuer, en raison de l'aspiration de ces populations à avoir les mêmes standards sociaux que les nôtres : il faut que les indiens aient des salaires décents, des couvertures sociales, des retraites. La seconde raison tient à la crise énergétique et au renchérissement du coût des transports : il s'agira dans l'avenir de faire coïncider davantage les espaces de production et les espaces de consommation.

Il faut donc une industrie, mais laquelle et où ?

De nos jours, une industrie ne peut plus s'imposer unilatéralement à la population, il faut qu'elle soit acceptable aux yeux des citoyens, des associations, des élus, des corps intermédiaires, etc. Les critères de cette acceptabilité pour le public ne sont peut être pas des critères majeurs pour un entrepreneur qui va davantage s'intéresser à l'économie générale de son projet et de sa rentabilité. Mais si l'acceptabilité n'est pas son critère premier, il ne doit cependant pas l'oublier complètement comme l'illustre le cas de NEUHAUSER. Du côté de la population, l'acceptabilité n'est pas si évidente, hormis ceux pour lesquels il y a perspectives d'embauche. Les autres ont plutôt des craintes, dans la mesure où il y aura des impacts.

Il est difficile de trouver un consensus sur ces sujets, mais on constate aussi que le simple respect de la réglementation pourtant complète, complexe et protectrice ne suffit pas à créer les conditions de l'acceptabilité. Comme le disait Monsieur WENCKER, il y a peut être une crise de confiance vis à vis de la réglementation car vis à vis de l'opinion publique, c'est une affaire de spécialistes, incompréhensible pour le plus grand nombre. L'opinion publique exige une certaine transparence. Elle veut pouvoir accéder à l'information, et c'est une exigence qui se développe. J'ai remarqué qu'il y avait trois différents types de concertations :

1. la concertation réglementaire et ponctuelle : il y a une procédure avec des études de dangers, des études d'impact, les associations et les industriels participent au comité départemental d'hygiène, il y a de l'information disponible, mais à la clôture de la procédure, tout s'arrête ;
2. la concertation permanente et spontanée, c'est un échange permanent, avec des comités associant l'industriel et les populations ;
3. la concertation réglementaire et permanente, c'est ce qui se pratique au sein du SPPPI, "forum permanent". Il y a également les CLI, les CLIS, les CLIC, les CHSCT.

Les concertations permanentes contribuent à l'acceptabilité des industries. C'est une condition nécessaire, mais la concertation n'est pas suffisante dans la mesure où elle ne permet pas de diminuer les risques et les nuisances. Il est de la responsabilité des élus, représentants de l'intérêt général, de faire la part des choses entre l'acceptabilité environnementale, l'acceptabilité économique et la concurrence au plan mondial. Dans notre pays, la transparence s'est invitée. Souhaitons donc qu'elle fasse de même dans les autres pays, pour développer l'industrie dans l'intérêt de tous, et il n'y a que les élus qui puissent en être les garants.

## **Pierre BOIS**

**Chef du Service Régional de l'environnement industriel de la DRIRE Alsace**

Merci Monsieur GRASSER, pour cette intervention, avec un message fort pour dire que l'acceptabilité ne se gagne pas qu'en respectant les règles. Écoutons maintenant un dernier éclairage, celui de Christian FLODERER.

## **Christian FLODERER**

**Chef de la cellule Risque accidentel de la DRIRE**

Il existe en Alsace une trentaine d'installations SEVESO, pour lesquelles les risques sont importants. Dans ce contexte, une concertation pérenne est nécessaire. En 1976, l'Alsace a inventé le prototype des Commissions d'Information et de Surveillance à la centrale nucléaire de Fessenheim, et en 1992 la loi a imposé des commissions autour des installations de traitement des déchets.

En ce qui concerne les risques, le Code de l'environnement prévoit, depuis la catastrophe d'AZF, la constitution de Comités Locaux d'Information et de concertation (CLIC) autour des sites classés SEVESO seuil haut. Ces CLIC sont composés de 5 collèges équilibrés : riverains, salariés des sites, exploitants, administration, collectivités territoriales. Pour permettre le dialogue, il faut un langage commun, et le SPPPI de Strasbourg a organisé la semaine dernière une demi-journée de formation avec un professeur de l'université de Haute Alsace, sur les notions générales et les bases de modélisation des phénomènes.

On a parlé de « délit d'initiés », il faut veiller à ce que les CLIC n'aient pas ce défaut. Les CLIC ont pour mission l'information de la population, de ce côté là on n'est pas encore à un niveau d'activité très important, mais si on ne relève pas ce challenge les CLIC perdront une bonne partie de leur intérêt. Monsieur WENCKER disait tout à l'heure que l'Etat n'avait pas une grande crédibilité, je crois qu'il faut chercher à comprendre pourquoi.

L'Etat a un triple rôle en matière de risques : nous sommes considérés comme garants de la sécurité publique, mais aussi comme porteurs de projets (par exemple limiter l'urbanisation dans les environs des sites), enfin, nous sommes aussi arbitres, en cas d'intérêts divergents entre un industriel et des associations par exemple et là, il y a forcément des mécontents.

Il est important que la concertation soit dans une structure pérenne, et dont l'indépendance par rapport à l'administration soit claire et en ce sens, le fait que des élus aient pris la présidence de 6 CLIC sur 8 nous paraît une bonne chose.

Dernier point, la sensibilité au risque varie en fonction du contexte, de la localisation du site, de son environnement. Nous avons eu tout récemment à Strasbourg un important rejet de fumées très visible, mais sans impact sur l'environnement ou sur la sécurité, qui a pourtant causé une grande émotion. Il faut un cadre permanent pour discuter de ces événements.

L'expérience des commissions locales montre que lorsqu'il se passe quelque chose d'anormal le fait d'avoir une structure pré-existante permet d'avoir un dialogue très rapide. J'ai eu dans le passé à gérer un cas d'incendie sur du stockage de déchets en mine, et le fait de pouvoir, dès le lendemain, réunir 35 personnes représentant toutes les approches et qui se connaissaient a grandement facilité les choses. Cette structure pérenne, il nous appartient maintenant donc de la faire vivre .

### Interventions et questions de la salle

**Yves LE TALLEC,**  
Conseiller Général du Bas-Rhin

Je m'exprime en tant qu'élu de La Robertsau. Monsieur Dietmar WEISS, vous avez très bien expliqué ce long processus d'augmentation de la production, mais je n'ai pas ressenti de bienfaits par rapport aux mesures que vous avez prises, les habitants de La Robertsau continuent de se plaindre du bruit. J'ai suivi tout ce dossier et je sais que vous avez été à l'écoute.

La cohabitation entre les industries et les habitants est de plus en plus difficile à assurer. Il y a inadéquation entre la présence d'industries et le ressenti des habitants, notamment des angoisses par rapport à la dioxine. La réalisation d'une cartographie sonore qui prend en compte les industries et le transport devait être à jour pour juin 2007. En tant que conseiller général de La Robertsau, mes remarques vont toujours dans le même sens.

## Journée du 30 mai 2008 - matin

### Cédric BOURILLET

Chef du Bureau des risques technologiques,  
industries chimiques et pétrolières



Les SPPPI ont été créés il y a une trentaine d'années pour les plus anciens d'entre eux, ils ont su acquérir une maturité dans leur fonctionnement tout en gardant leur souplesse.

Certains sont nés de situations d'insatisfaction au plan local, dans un esprit curatif. Les résultats ont été largement à la hauteur des attentes.

Avec le durcissement de la législation environnementale sur le territoire national, les émissions polluantes ont été notablement réduites. Pourtant, l'acceptabilité des sites industriels n'est pas automatique. Dans ce nouveau contexte – plutôt préventif que curatif – quel doit être le rôle des SPPPI ?

Par ailleurs, sur l'exemple de la réussite des SPPPI, de nombreuses procédures et structures de consultation du public se sont mises en place : les enquêtes publiques, les CLIC et les CLIS, il y a aussi la CNDP avec ses commissions particulières CPDP. Quelle doit être la place de ces structures autour des SPPPI ? Quelle doit être leur articulation avec les SPPPI ? Ou a contrario quelle doit être l'articulation des SPPPI avec ces nouvelles structures ?

Et puis, il y a aussi le Grenelle de l'Environnement qui a voulu donner un nouvel élan au débat environnemental et à la démocratie écologique.

Il y a un mois, nous vous avons envoyé un questionnaire<sup>1</sup> autour de ces thèmes. La plupart d'entre vous ont répondu, et nous avons pu synthétiser vos contributions, des idées, des pistes à approfondir. Nous souhaitons échanger aujourd'hui avec vous sur ces différentes thématiques.

---

<sup>1</sup> Ce questionnaire est annexé au présent document

## TABLE RONDE N°1

Autour du thème : « le Grenelle de l'Environnement et les futures missions des SPPPI »

*Gérard BERNE, Correspondant du SPIRAL  
Laurent MICHEL, Directeur de la Prévention des Pollutions  
et des Risques  
André SAVALL, Président du SPPPI de Toulouse  
Lothaire ZILLIOX, Président du SPPPI de Strasbourg – Kehl  
Jean SENAME, Représentant de l'association ADELFA  
Jean-Pierre TURON, Maire de la commune de Bassens (Gironde)  
Brice LAURENT, Elève Ingénieur de l'Ecole des Mines de Paris*

**Animation par Cathy BIETH**



### Cathy BIETH

Adjointe au Chef du Bureau des risques technologiques, industries chimiques et pétrolières

Gérard BERNE, quelles sont les parties du Grenelle de l'Environnement qui peuvent être relayées efficacement par les SPPPI, ou en tous cas sur lesquelles ils peuvent être les plus légitimes pour intervenir ?

### Gérard BERNE Correspondant SPIRAL

Nous n'avons pas attendu le Grenelle de l'Environnement pour traiter les thèmes de ce large débat. Il y a effectivement des domaines dans lesquels les SPPPI seraient légitimes pour intervenir.

Tout d'abord sur le thème de la **concertation** et la **transparence**, sur lesquels nous agissons déjà, et où nous pourrions faire plus. Cependant, il faut des moyens, et une réelle volonté de la part de tous les acteurs.

Le thème de la **santé** est récurrent, mais le SPPPI ne peut pas tout faire, son rôle n'est pas de se substituer à l'Etat. Nous pouvons intervenir comme un facilitateur de la concertation, avoir un rôle de pédagogie sur de nouveaux projets. Au SPIRAL, nous avons été saisis par les collectivités locales pour évaluer l'impact sanitaire des rejets d'entreprises importantes du sud de Lyon. Le SPIRAL, comprend en effet de nombreux acteurs concernés. Le PNSE est décliné au plan régional, qui a progressivement intégré tout cela. Le SPIRAL n'en est pas le pilote, mais nous assurons le lien entre les experts qui se réunissent en comités, et une information du public. Chaque SPPPI est caractéristique de la situation locale. Dans certains domaines nous pouvons initier des choses, dans d'autres les traiter, tout cela est en fonction des thématiques.

Mais les SPPPI ne pourront pas tout faire, il faudra cibler des domaines précis d'intervention, nous devons cadrer et annoncer nos champs d'action, mettre les acteurs autour d'une table, et informer le public, nous sommes assez légitimes pour cela. Le SPPPI n'a pas un rôle régalien. Il se doit de mieux fonctionner pour ne pas décevoir, par petites touches, mais bien affirmées.

## **Cathy BIETH**

Adjointe au Chef du Bureau des risques technologiques, industries chimiques et pétrolières

M. SAVALL, comment envisagez vous les choses au sein de votre SPPPI ? Partagez-vous ce constat ? Au sein de votre SPPPI, avez vous identifié des projets concrets que vous pourriez conduire suite au Grenelle de l'Environnement ?

## **André SAVALL**

Président du SPPPI de Toulouse

Le SPPPI de Toulouse a été fortement impacté par l'accident AZF, il a été pratiquement l'instance unique de concertation au lendemain de la catastrophe. Avec l'émergence des CLIC, son influence a diminué. En termes de données spécifiques, le tissu industriel chimique et énergétique à Toulouse est très modeste, et le secteur de l'aéronautique est considéré – à tort je pense – comme sans problème. Les préoccupations, au niveau du SPPPI de Toulouse, s'orientent davantage vers la restauration des sites et sols pollués. Tout le problème de la structure et de l'objectif de fonctionnement des SPPPI se trouve posé.

Dans le Grenelle de l'Environnement, on trouve *l'Environnement*. Or l'un des « P » du SPPPI renvoie aux pollutions industrielles. C'est une priorité importante. Quant au développement durable, c'est une notion trop vaste pour constituer les objectifs des SPPPI.

Le problème de l'environnement est très lié à la santé, et des études épidémiologiques pourraient être co-pilotées ou pilotées par le SPPPI, c'est un point extrêmement important. Il faut cependant y associer les moyens.

Sur la qualité de l'air, ces vingt dernières années, les industries ont fait beaucoup d'efforts. Récemment, on a fait le constat du rôle du transport dans la pollution des centres-villes urbains. Dans ce cas, quid du « I » de SPPPI ? Il est difficile, dans ce domaine, de faire la part des choses entre industrie et transport. Les DRIRE sont légitimes (élaboration des Plans de Protection de l'Atmosphère), mais les frontières ne sont pas toujours nettes.

Si on veut que les SPPPI deviennent des acteurs dans le développement durable, il faudra complètement renouveler leurs structures, y compris le nom : environnement, développement durable et industrie n'ont pas les mêmes aires de préoccupation. Peut-être la totalité de la mission de SPPPI est-elle à revoir.

Les SPPPI doivent-ils se concentrer sur les problématiques industrielles ou doivent-ils avoir des visées plus larges en rapport avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement ? Je crois que l'objectif du SPPPI est d'être à l'écoute des populations et des riverains. Il doit être la porte d'entrée de la concertation. Les CLIC fonctionnent sur la base des arrêtés préfectoraux, mais les SPPPI doivent fonctionner d'une manière différente. A l'heure actuelle, la sollicitation du Grenelle de l'Environnement ouvre des horizons qui, à mon avis, ne sont pas tout à fait cohérents avec les objectifs du SPPPI. Mais peut être faut-il les redéfinir...

## **Cathy BIETH**

Adjointe au Chef du Bureau des risques technologiques, industries chimiques et pétrolières

Monsieur SENAME, comment voyez-vous les choses en ce qui concerne le SPPPI auquel vous participez ?

## **Jean SENAME**

Représentant de l'association ADELFA

Je suis le président d'une fédération associative qui intervient sur un littoral où sont implantés 13 sites SEVESO - bientôt 14 sans doute - et une centrale nucléaire d'importance.

Le Grenelle est qualifié par certains de formidable avancée, pour l'heure, nous manquons de recul pour mesurer ses effets, mais il est à craindre que les espoirs que nous y avons mis ne soient pas complètement honorés :

- × les décisions actuellement prises autour des OGM ne nous semblent pas compatibles avec le développement durable ;
- × la réflexion sur l'énergie nous a semblé limitée car elle ne prend pas en compte la réflexion sur le développement du nucléaire ;
- × le thème de la croissance n'est quant à lui pas abordé. Il y a le rapport ATTALI qui préconise une croissance du PIB de 5% l'an, ce qui est totalement insoutenable alors qu'il s'agirait de prôner une croissance « douce ».

Nous proposons de nous atteler à un chantier plus raisonnable : au lieu de chercher à créer des emplois dans l'industrie lourde, ne pourrait-on pas développer des emplois de qualité, des activités pauvres en CO<sub>2</sub> ? Il faut diminuer la pression sur l'environnement, mettre un frein à la thrombose routière.

Il y a un développement auquel il faudra mettre un frein. Et puis il y a les inégalités à l'accès aux biens, qui sont de plus en plus flagrantes.

Le Grenelle, même s'il ne nous satisfait pas totalement, ouvre différents chantiers dans l'esprit d'aboutir à une plus-value démocratique. Une réflexion doit être conduite sur l'enquête publique qui, régie par des textes qui ont plus d'un siècle, doit être réformée pour devenir vraiment l'expression de la population. Il est indispensable aussi d'introduire davantage l'expertise indépendante. Enfin, le monde associatif est très engagé autour des thématiques du Grenelle de l'Environnement, mais c'est un monde de bénévoles, ce statut que nous sommes les seuls à assumer doit évoluer : nous supportons des charges pour faire un travail pour la société, et il est peu reconnu.

Le risque sur la santé est un risque chronique ; il ne faut pas attendre un nouvel AZF pour réfléchir sur nos 14 sites SEVESO seuil haut, et ne pas oublier un risque souvent oublié les TMD sur les routes et dans les gares de triage. Le changement climatique nous intéresse aussi.

Par ailleurs, la France est l'un des pays qui produit le moins d'énergie, et qui en exporte le plus. Il y a là des questions à se poser. Sans prôner la décroissance, il faut réfléchir à une croissance douce, ne pas vouloir perpétuer au XXI<sup>e</sup> siècle l'économie conquérante du XX<sup>e</sup> siècle.

## **Cathy BIETH**

Adjointe au Chef du Bureau des risques technologiques, industries chimiques et pétrolières

Monsieur Laurent BRICE, vous réalisez votre thèse sur la concertation, quelle est votre réaction à ces propos ?

## **Laurent BRICE**

Elève-ingénieur de l'Ecole Nationale des Mines de Paris

Je voudrais évoquer spécifiquement les nouveaux projets. Le SPPPI pourrait jouer un rôle sur leur mise en place. Vous savez qu'au-delà d'un certain investissement, il faut organiser un débat public. Cette procédure permet d'identifier les acteurs et de préciser les problématiques. Cette exploration est intéressante, mais le débat public ne règle pas les problèmes. Ensuite, la Commission du débat public rédige un rapport, le maître d'ouvrage prend sa décision, et puis, bien souvent, pour les riverains, l'étape suivante se traduit par l'enquête publique quelques années après. Le délai entre les deux est important et pose des limites à la participation des citoyens. Entre ces deux étapes, il y a quelque chose à faire : continuer à discuter avec les acteurs qu'on a identifiés sur les problématiques qui ont été soulevées au cours du débat. Le SPPPI peut certainement jouer un rôle intéressant grâce à sa souplesse.

Cela pose certains problèmes comme celui du cadrage des questions qui peuvent être traitées dans un SPPPI (un exemple : les questions de biodiversité sont bien distinctes des risques industriels). Autre problème : celui des associations, pour lesquelles la participation à un débat public représente un gros investissement : dans ces conditions, il peut alors leur être difficile de prolonger le débat au sein du SPPPI.

## **Cathy BIETH**

Adjointe au Chef du Bureau des risques technologiques, industries chimiques et pétrolières

Monsieur TURON, que vous inspirent tous ces projets ?

## **Jean-Pierre TURON**

Maire de la commune de Bassens (Gironde) et membre du SPPPI de la presqu'île d'Ambès

60% du territoire de BASSENS appartient à une zone industrielle ou portuaire ; nous avons 20 installations classées dont 5 SEVESO. D'où un problème d'acceptabilité pour tout nouveau projet. Le Grenelle de l'Environnement a le mérite d'exister, le problème de l'environnement et du développement durable a aussi une dimension de développement économique et industriel. Dans ce domaine, on relève plusieurs contradictions et notamment entre une vue générale des problématiques et une application locale. Premier exemple : tout le monde s'accorde sur le fait qu'il faut du développement économique... mais chez les autres. Et dans le cas d'implantations industrielles chez nous, on se demande alors "*quels risques pour la santé ?*", "*quel intérêt y trouvons-nous ?*", "*quelles compensations pour la commune, pour nous qui subissons ?*" Il y a d'abord la question de la compensation pour les habitants, et également celle de la garantie du respect des engagements par les industriels – et c'est vis à vis de cette crédibilité que la concertation et le SPPPI peuvent jouer un rôle.

Un second exemple : tout le monde est pour le transfert modal. Mais si l'on préfère combiner le maritime et le ferroviaire plutôt que de recourir au « tout route » ; on ne pense pas toujours que localement, à l'endroit où se fait le transfert de charge, le trafic routier augmente.

Entre vision globale et vision locale, il est là aussi question de contreparties. J'ai accepté dans ma commune en octobre novembre une enquête publique pour une plate-forme de démantèlement de navires et éventuellement l'arrivée du Clémenceau. J'ai pris le risque électoral, en sachant que la commune a déjà un site pollué par l'amiante, avec une population qui a été touchée dans sa chair. La décision devait intervenir en janvier, mais ce n'est pas le cas. Pourquoi ? Parce que le ministère a la tentation de choisir un site à l'étranger, moins cher, mais évidemment avec des contrôles moins contraignants. Car bien sûr, nous avons demandé la possibilité de faire des contrôles continus et inopinés ainsi que des garanties. Aux dernières nouvelles, le site serait dans un pays voisin européen, moins regardant, toujours pour une question de prix. Les associations environnementales qui m'avaient apporté leur soutien sont très vigilantes et attendent l'annonce de la décision. On verra alors s'il y a cohérence ou non avec les grands principes du Grenelle.

**Lothaire ZILLIOX**  
Président du SPPPI Strasbourg-Kehl

Maurice COUVE de MURVILLE disait : "à force d'expliquer ce qu'on fait, on oublie de faire ce qu'on explique".

Les SPPPI sont les seuls endroits où se rencontrent ceux qui portent des certitudes, des interrogations et des contradictions. Comme dans cette affaire de boulangerie industrielle dont nous avons parlé hier, on ne profite pas assez d'une instance qui peut fournir de multiples expertises : en sciences humaines, en sciences exactes, etc. Pourquoi le SPPPI ne pourrait-il pas jouer le rôle d'expert collectif ?  
Le SPPPI est là pour essayer d'anticiper les conflits.

**Laurent MICHEL**  
Directeur de la Prévention des Pollutions et des Risques - MEEDAT

Quelques réflexions sur le thème des missions du SPPPI et du Grenelle de l'Environnement.  
Nous sommes à la croisée de réflexions qui relèvent aussi de certaines évolutions de la société. La question de savoir si le SPPPI doit être exclusivement tourné vers l'industrie se pose depuis quelques temps et de manière récurrente. Le Grenelle de l'Environnement est un révélateur de sujets dont les préoccupations existaient, mais avec une construction nouvelle : l'identification des enjeux, puis les réponses à apporter. Ce qui est cohérent avec les SPPPI.

Il n'y a pas, sur le chapitre du Grenelle, de conclusion type valable pour toutes les régions : les contextes et les organisations diffèrent. Quelques axes forts toutefois se font jour :

- × la montée de la préoccupation sur le sujet de la santé du fait des avancées méthodologiques est un des sujets les plus abordés ;
- × la problématique des sols pollués au travers de l'économie de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Sur ce type de sujets, le SPPPI peut être un facilitateur de débats.

Le Grenelle de l'environnement, ainsi que le débat que nous avons en ce moment montrent bien qu'en termes de méthodologie, les SPPPI doivent garder leur latitude sur les thèmes qu'ils doivent traiter.

Il existe certainement un stade suivant dans la concertation avec l'organisation de la contradiction et l'expertise pluraliste. Par ailleurs Les Technologies de l'Information et de la Communication permettent de progresser sur la diffusion et l'accès à l'information, mais elles ne sont pas suffisantes. Il reste la question des moyens non seulement financiers, mais aussi en termes de compétences.

## Interventions et questions de la salle

### Marie-Paule HOCQUET SPPPI Côte d'Opale Flandre

Je suis habitante d'une ville ouvrière saturée par les industries et j'estime que le terme "acceptabilité" est à bannir, et à remplacer par le terme "tolérance" (pour un mal nécessaire).

Par rapport à la question des expertises, à quoi bon si elles ne donnent pas de résultats? Tout cela dure trop longtemps, et pendant ce temps, on ne vit pas bien et on n'a pas les moyens de changer d'air. Regardez la question de l'amiante : on sait que ceux qui ont travaillé à son contact sont malades, et pourtant ils doivent se défendre à titre individuel.

Il est vrai que la cohabitation entre habitation et industrie est difficile, mais il y a un vrai manque de transparence : on demande une autorisation pour une unité, et finalement il y a plusieurs unités et un risque bien supérieur. Sur le terminal méthanier par exemple, je ne suis pas sûre que ce qui a été présenté corresponde à ce qui sera effectivement fait. La question la plus importante est de savoir comment on considère la population. Il faut que nous soyons considérés comme des partenaires. Et pour cela, il y a des solutions, très concrètes, et pas forcément très chères.

### François GIANNOCCARRO CIRIMI

Je partage l'avis du Président ZILLIOX : s'il n'y avait pas de SPPPI, il faudrait l'inventer. Un ancien DRIRE en Isère disait « nous, on a un SPPPI Canada Dry ». On a la couleur, la composition, mais ce n'est pas un SPPPI. Nous avons des réalités en Isère : plus de 480 000 personnes, 25 établissements SEVESO seuil haut, et pour autant, la DRIRE qui avait quantifié du personnel pour animer un SPPPI n'émerge pas.

Aux thématiques qui ont été citées, je rajouterai la problématique du barrage. Qu'en est-il de la concertation à l'aval des barrages à l'heure où les concessions vont être mises en concurrence, que certains ouvrages datent d'une centaine d'années, avec des réalités d'alcali – réaction sur le béton.

Thématiques, mais aussi territoires. Dans l'Isère on a des difficultés sur la problématique des TMD, on a réussi à mettre les industriels et les collectivités autour de la table ainsi que certains transporteurs, mais on n'a pas de place pour pouvoir se concerter, et le seul qui puisse peut être porter cela est le Préfet à travers la structure armée qu'il nous faudrait. On demande un SPPPI dans l'Isère, très clairement.

## **Intervention de Yves DELACRETAZ** **SPIRAL, responsable Risques Majeurs**

J'ai beaucoup apprécié l'intervention de Monsieur TURON qui nous a fait la démonstration que la concertation qu'il avait engagée avec ses habitants a conduit à l'évaluation globale de la question qui lui était posée par ce chantier de démantèlement ; il revient maintenant à l'Etat de répondre. En tant que maire il a aussi le pouvoir de mettre en forme le territoire en tenant compte de la présence industrielle et on peut voir aussi dans les SPPPI les lieux de débat de la présence industrielle mais aussi du développement du transport de matières dangereuses.

Monsieur ZILLIOX, les élus de Strasbourg ont annoncé leur intention de réviser leur PLU dans un délai de 3 ans. Vous ont-ils convié à apporter les éléments dont vous disposez à leur connaissance ou allez-vous leur proposer – s'ils oubliaient de le faire – d'entrer dans cette concertation ?

## **Lothaire ZILLIOX** **Président du SPPPI Strasbourg-Kehl**

Avec la DRIRE, nous avons demandé que le PLU soit révisé. J'espère que la nouvelle équipe municipale – qui est en fait celle qui avait, en 1992, mis en place le SPPPI – travaillera avec nous, et que la collaboration sera fructueuse sur cette opération du PLU.

## **Exposé : Décret et nouveaux statuts des SPPPI / Suites données au dernier rapport de l'Inspection Générale de l'Environnement**

## **Anne MARAL** **Chargée de Mission au Bureau des Risques Technologiques des Industries Chimiques et Pétrolières**

En 2004, une mission a été confiée à l'Inspection Générale afin d'expertiser les modalités d'organisation et de fonctionnement des SPPPI suite à la Loi de 2003 qui mettait en place les CLIC.

Cette mission a fait le constat du travail sérieux et efficace des SPPPI, des organisations réunissant élus, industriels, associations, défenseurs de l'environnement, experts scientifiques et l'Administration, constituant de véritables Parlements de l'environnement industriel sur des territoires donnés.

Il est apparu cependant que les SPPPI rencontraient deux difficultés :

- × la question de leur statut juridique se pose de manière récurrente ;
- × l'émergence des CLIC les ont fragilisés.

En termes de structures juridiques, nous avons étudié deux possibilités.

D'une part, le Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui possède un certain nombre d'avantages :

- × un objet d'intérêt général ;
- × il autorise l'association de personnes morales publiques et privées ;
- × il permet la mise en commun de moyens et interdit les bénéfices ;
- × il n'impose pas de lien automatique entre l'importance de l'apport et le poids dans l'instance ;
- × il permet une grande souplesse d'organisation de fonctionnement et de gestion.

Pourtant, il en existe aujourd'hui très peu : il s'agit de structures lourdes où il est difficile pour l'Etat de s'engager sur un horizon pluri-annuel. Ceci dit, le MEEDDAT estime que le GIP reste une solution acceptable.

D'autre part, le statut Association Loi 1901.

Cette option présente plusieurs avantages : facile à créer, d'utilisation souple, une gestion légère, une mise en commun des moyens et la collégialité des décisions. L'inconvénient majeur de ce statut réside dans le risque de qualification de "gestion de fait".

Le rapport préconise également de créer un texte chapeau souple pour permettre la gestion des SPPPI, une section 6 au chapitre V du titre II du livre I du Code de l'Environnement.

Ainsi, le décret portant création des SPPPI suit-il trois axes forts :

- × il laisse le choix au niveau local pour choisir la structure et le fonctionnement les mieux adaptés aux spécificités ;
- × il prévoit leur composition : représentants de services de l'Etat, collectivités territoriales concernées, entreprises ou organismes à caractère industriel, salariés, particuliers ou associations de protection de l'environnement, personnalités qualifiées ;
- × il définit la mission des SPPPI :
  - ↳ constituer des lieux de débats sur les orientations prioritaires en matière de prévention des pollutions et risques industriels dans leur zone de compétence ;
  - ↳ contribuer à l'échange et à la diffusion de bonnes pratiques en matière d'information et de participation des citoyens.

Ce décret est actuellement en cours de signature.

## TABLE RONDE N°2

Table ronde autour du thème : « L'organisation des SPPPI et leur articulation avec les CLIC »

*Gérard BERNE, Correspondant SPIRAL  
Laurent MICHEL, Directeur de la Prévention des Pollutions et des Risques  
André SAVALL, Président du SPPPI de Toulouse  
Lothaire ZILLIOX, Président du SPPPI de Strasbourg – Kehl  
Jean SENAME, Représentant de l'association ADELFA  
Jean-Pierre TURON, Maire de Bassens  
Marc CAFFET, Ingénieur Général  
Sébastien CROMBEZ, élève – ingénieur de l'Ecole des Mines de Paris*



**Animation par Cathy BIETH**

### Cathy BIETH

Adjointe au Chef du Bureau des risques technologiques, industries chimiques et pétrolières

Nous allons maintenant parler de l'organisation des SPPPI, de leur articulation avec les CLIC et autres commissions. Le questionnaire aborde également le sujet de l'échelon territorial adapté pour l'action des SPPPI. Nous avons reçu des réponses aussi diverses que le sont les SPPPI, mais d'une façon générale, vous souhaitez avoir toute latitude pour vous adapter à l'actualité. Je propose à Marc CAFFET de vous parler de la mission qu'il conduit actuellement.

## **Marc CAFFET**

### **Conseil Général des Mines - Inspecteur Général de l'Environnement**

Laurent MICHEL nous a confié une mission sur « *l'évolution des missions et le positionnement des SPPPI* ». A ce jour, nous n'avons pas encore beaucoup de recul, mais nous avons d'ores et déjà fait le constat de la diversité des contextes d'une région à l'autre, en conséquence, il ne peut pas exister un modèle unique. L'origine de cette mission est liée à plusieurs facteurs qui militent en faveur d'une évolution des SPPPI :

- × le Grenelle de l'Environnement - qui n'est cependant pas l'alpha et l'oméga de l'avenir des SPPPI ;
- × le 5<sup>ème</sup> pilier avec la présence des salariés au SPPPI ;
- × les évolutions des attentes des populations, davantage préoccupées par les nuisances (bruits, odeurs) que sur les risques majeurs.

Il existe en fait trois grandes catégories de questionnement :

- × sur le territoire pertinent (grandes disparités entre la taille des différentes régions) ;
- × sur les thèmes pertinents pour l'avenir (par exemple, légitimité sur la biodiversité?) ;
- × sur le mode de gouvernance.

De nombreuses autres questions surgiront sans doute dans l'avenir.

## **Cathy BIETH**

### **Adjointe au Chef du Bureau des risques technologiques, industries chimiques et pétrolières**

Merci Monsieur CAFFET. Monsieur TURON, comment l'articulation entre les SPPPI et les CLIC se passe-t-elle dans votre région ?

## **Jean-Pierre TURON**

### **Maire de la commune de Bassens (Gironde) et membre du SPPPI de la presqu'île d'Ambès**

Nous sommes encore dans la phase où l'instauration des CLIC a déstabilisé un peu le SPPPI. Les CLIC n'ont pas totalement pris la relève.

Il y a un PPRT en cours depuis deux ans et demi, et les stratégies n'ont pas cessé d'évoluer ; nous avons des difficultés à arrêter un périmètre, et, pourtant il est urgent d'avancer sur ce sujet pour qu'un travail concret puisse se faire avec les CLIC.

Pour moi, un SPPPI doit correspondre à un bassin à risques, par exemple pour nous, la presqu'île d'Ambès. Il y a deux CLIC centrés sur les deux entités où il y a les unités SEVESO.

**Jo DAIRIN**  
SPPPI Côte d'Opale-Flandre

Il est important que nous ayons le choix. Notre périmètre au SPPPI Côte d'Opale est très pertinent. Notre SPPPI est géré par une association, cela permet une grande souplesse.

Le CLIC, il faut également le laisser vivre! Il faut laisser le statut le plus ouvert possible. Aucun PPRT n'est sorti pour l'instant, ce qui pose de gros problèmes sur les obtentions de permis de construire. On nous dit d'attendre un ou deux ans.

**Bernard DUHOUX**  
SPPPI Hainaut Cambresis Douaisis

Je me suis occupé dans le passé, de la gestion du SPPPI du Pas de Calais. On nous a dit que le statut associatif n'était pas approprié, alors on a décidé de créer un GIP. Nous avons abandonné au bout de deux ans. Le GIP, c'est la mort des SPPPI.

Sur le décret, il n'y a pas grand chose qui ait bougé. Il ne faut pas limiter le rôle des SPPPI aux problèmes de pollutions industrielles. La région Pas-de-Calais a été à l'avant-garde pour la réunion de la DRIRE et de la DIREN. On nous a demandé de nous former à cela. Cette évolution administrative fait qu'il serait dommage de s'enfermer dans des problématiques industrielles, puisque la nouvelle administration va gérer des domaines beaucoup plus larges.

**Gérard BERNE**  
Correspondant du SPIRAL,

Je suis ravi de la reconnaissance réglementaire des SPPPI, marquée par ce décret.

Quant au statut juridique des SPPPI, c'est l'Arlésienne. On a testé le GIP, ce n'était pas la bonne solution, mais le système associatif non plus ; je crois que l'Etat refuse de participer à ce fonctionnement. Tous les deux ans on nous présente de nouvelles possibilités, alors, nous fonctionnons sans statut juridique : il me paraît plus important de s'occuper des moyens matériels.

Nous avons créé 26 CLIC et fait en sorte que les SPPPI assurent le secrétariat des CLIC. Cela permet de centraliser le fonctionnement des CLIC et de faire remonter l'information de ce qui s'y passe.

Quant au territoire pertinent, cela dépend des régions, en Rhône Alpes, il serait difficile d'avoir un SPPPI unique. Il faut une impulsion forte du MEEDDAT auprès des DRIRE pour avancer!

**Caroline HENRY**  
SPPPI Vallée de Seine, Chef de groupe de Subdivisions des Yvelines

Le SPPPI Vallée de Seine a été construit sur la thématique des risques chroniques, nous avons peu de sites SEVESO. Le SPPPI s'est rattaché au CLIC et participe à l'ensemble des CLIC des Yvelines et non pas seulement sur le territoire où il a compétence. Cela permet d'harmoniser la position entre les différents CLIC. Il est important d'aborder des sujets qui dépassent les risques industriels, par exemple sur les risques chroniques, nous constatons dans les Yvelines une participation de plus en plus importante aux commissions du SPPPI.

Le territoire de ce SPPPI se marie aujourd'hui avec une Opération d'Intérêt National (OIN), nous calquons le même territoire. On peut ainsi élargir les sujets. Le Préfet, Président du SPPPI nous a demandé d'être présents dans l'élaboration de ce projet d'intérêt national. Nous sommes en train de mettre en place, dans le cadre de cette OIN, plusieurs actions notamment les bilans carbone « Territoires » et les bilans carbone « Entreprises » qui répondent au Grenelle de l'Environnement. Le SPPPI Vallée de Seine a non seulement un esprit d'animation, mais il entre aussi dans l'action.

## **Jean-Claude CHEINET** CYPRES, Président

Le SPPPI PACA a été créé en 1972, c'est l'un des plus vieux, sur la problématique des risques industriels, mais il évolue de plus en plus – sous la pression des participants et de la population vers des préoccupations de risques sanitaires.

En termes de concertation, nous avons édité un document qui devait être distribué au grand public, mais il a été rédigé à 100% par l'Etat. Les partenaires de la concertation n'étaient plus là. La concertation vivante s'est poursuivie au sein d'une CLIE intercommunale qui est devenu un CLIC que nous avons ouvert à d'autres personnes. Nous avons pu faire un vrai travail de partenariat pour arriver à l'acceptabilité.

Je participe à des GIP. A ma connaissance le poids de chaque partenaire correspond au financement qu'il apporte à la structure. C'est une structure très lourde.

## **Sébastien CROMBEZ** Ecole des Mines de Paris, Ingénieur élève

J'aimerais dire quelques mots sur le rôle que pourrait jouer le SPPPI dans l'articulation entre le débat public et l'enquête publique. La plupart des gens qui participent à un débat public ont le sentiment qu'il est suivi d'un vide. Il existe effectivement un vide entre débat public et enquête publique. La transition pourrait être assurée par les SPPPI dans la mesure où :

- × ils disposent d'une certaine légitimité : quand une grande entreprise publique a conduit un débat, elle peut enchaîner sur une concertation qu'elle mène elle-même, mais si on demande à une entreprise privée de faire la même chose, cela se passera beaucoup moins bien. C'est là qu'une structure comme le SPPPI pourrait utilement intervenir ;
- × ils fonctionnent depuis longtemps et sont pérennes, ce qui est un avantage par rapport à des structures ad'hoc susceptibles d'exploser par le jeu de tensions internes ;
- × ils bénéficient d'une grande souplesse, qui leur permet d'intégrer différentes thématiques pouvant toucher une installation.

## **Laurent MICHEL** Directeur de la Prévention des Pollutions et des Risques

Sur les statuts, nous avons une double demande typiquement française : nous n'avons pas choisi notre modèle entre l'Etat soviétique et l'Etat Fédéral suisse : on attend tout de l'Etat mais on nous dit que l'Etat doit laisser vivre.

Il faut que nous vivions avec cette contradiction. L'Etat doit effectivement donner des impulsions s'il veut des

SPPPI actifs. Par nature même des SPPPI, il ne peut y avoir de modèle universel.

Le décret correspondait à une demande de quelques SPPPI pour clarifier les choses et lister les principes et les missions minimales, mais avec la possibilité d'en envisager d'autres. C'est ce qui différencie le SPPPI des CLIC, plus précis dans les textes. Mais il n'est pas question que les SPPPI soient enfermés par ce décret. Il faut réfléchir à la mutualisation des moyens pour des raisons logistiques et méthodologiques avec les CLIC. A partir de là, il faut laisser vivre les SPPPI.

Quant au statut administratif, si le Ministère avait voulu imposer la structure de GIP, il aurait fait une circulaire adressée aux préfets et se serait retiré des SPPPI qui ne travaillent pas sous ce statut. Cette intention d'imposer le GIP aux SPPPI n'a jamais existé. Par ailleurs, il y a régulièrement des interrogations sur le statut associatif. Tout d'abord sur le risque de gestion de fait, mais cela suppose la conjonction d'un grand nombre de facteurs. Et puis il y a aussi le fait que l'Etat ne veut pas s'engager à long terme via les associations sur des dépenses de fonctionnement récurrentes qui seraient inflationnistes, a fortiori dans le contexte budgétaire actuel. Mais pourquoi ne pas étudier le statut associatif ?

Quant à l'impulsion de l'Etat, l'organisation de ces réunions et de cette mission d'inspection confirment bien notre intérêt. L'idée est de progresser par les remontées du terrain, et si besoin de mutualiser ou exprimer certaines positions nationales. L'impulsion est là, mais elle doit être partagée par les remontées du terrain.

**Joseph KLEINPETER**  
ASPA, Directeur Adjoint

Le Préfet est le vice président de l'ASPA. La DRASS avait posé cette question relative à la gestion de fait. Le fait que l'Etat participe à une organisation ne pose pas de problèmes. Le Comité Economique et Social ne peut-il pas étendre son champs d'action au développement durable et à l'environnement? Si une structure régionale se construisait du point de vue de la gouvernance globale, quelle serait alors la place des SPPPI entre les CLIC et cette instance?

### Débat sur la création d'un "Club des SPPPI"

**Cécile CASTEL**  
SPPPI Vallée de Seine

Cela pourrait être l'occasion de rencontres entre les SPPPI ou avec le Ministère. On parle au plan national de Bilan carbone ou de diagnostic énergétique, ce sont des thématiques sur lesquelles nous avons déjà commencé à travailler, nous pourrions partager cela avec les autres SPPPI. Le SPPPI Strasbourg-Kehl parlait tout à l'heure de formation, nous réfléchissons aussi à ce sujet, nous aurions intérêt à échanger.

**Thierry DUBUIS**  
PPPI Côte d'Opale Flandre

Dans l'esprit du ministère, que sera le club des SPPPI ? Un club des animateurs des SPPPI ? un club des DRIRE qui ont un SPPPI sur leur territoire ? ou alors chaque SPPPI ayant 5 collègues, ce club sera-t-il

composé d'un représentant de chaque collège de chaque SPPPI ?

**Lothaire ZILLIOX**  
Président du SPPPI de Strasbourg-Kehl

Echanger et mutualiser est tout à fait possible depuis que les SPPPI existent.

Il y a deux SPPPI représentés ici par leur président, les autres sont présidés par un préfet. Je pense qu'il serait bon de mettre de la cohérence entre les SPPPI au niveau de la présidence pour leur permettre de fonctionner de façon plus compatible. J'imagine difficilement la confusion entre un préfet – le décideur – et le président du SPPPI qui anime un organe de concertation, mais en aucun cas de prise de décision.

**Laurent MICHEL**  
Directeur de la Prévention des Pollutions et des Risques

Sans doute cette question se pose-t-elle, mais je ne sais pas si les 13 SPPPI qui sont présidés par un préfet rencontrent des problèmes au quotidien. Dans l'absolu, on peut imaginer une personnalité qualifiée ou des présidences tournantes entre les collèges. Là où les préfets sont présidents du SPPPI ; il faut qu'ils trouvent appui sur des vice – présidents, ils ne peuvent pas animer toutes les réunions d'information. C'est une vraie question.

Le club inter-SPPPI : chaque SPPPI pourrait envoyer ses représentants, probablement dans des réunions plus techniques que stratégiques comme aujourd'hui. Mais il faut que les SPPPI participent, le Ministère peut aider, mais il ne peut pas tout faire.

**Michel SACHER**  
CYPRES

Ce club des SPPPI, il faut que ce soit au niveau technique, au niveau des groupes de travail. Souvent, les gens qui se situent au niveau technique n'ont jamais eu l'opportunité d'échanger avec d'autres SPPPI. Les structures dans lesquelles les SPPPI peuvent se réunir sont soit très « DRIRE », soit très « Ministère ». Mais les gens qui sont sur le terrain n'ont ni l'habitude, ni les moyens de se rencontrer. Si un club est créé, il faut que ces personnes-là puissent se rencontrer et échanger. Certes nous correspondons par mail, mais cela reste limité.

**André SAVALL**  
SPPPI de Toulouse

Il faut un animateur et un co-animateur pour que ce club puisse fonctionner.

Pourquoi ne pas mutualiser sur un site Internet toutes les idées qui émergent ? Mettre en place une structure légère qui tiendrait à jour des cas en cours d'études, des listes de thématiques venant de la base ou du Ministère. Une animation est indispensable, et il faut intervenir en continu, plutôt que sur un mode ponctuel.

## **Caroline HENRY**

SPPPI Vallée de Seine - Chef de groupe de Subdivisions des Yvelines

Le Ministère est le bon niveau pour assurer l'animation de ce club au moins son lancement .

## **Laurent MICHEL**

Directeur de la Prévention des Pollutions et des Risques

Si un club est créé, il est évident que le Ministère devra participer à cette animation. Il faut réfléchir à des appuis extérieurs : spécialistes de l'environnement, de l'animation, etc. qui puissent nous aider à animer ce Club des SPPPI.

## **Cathy BIETH**

Adjointe au Chef du Bureau des risques technologiques, industries chimiques et pétrolières

Nous allons donc lancer une réunion de volontaires, et je remercie toutes les personnes qui ont contribué à ce débat.

## **Exposé : « Les Assises nationales des risques technologiques »**

### **Christophe MICHEL**

Chef du Service Régional de l'Environnement Industriel de la DRIRE Nord Pas de Calais

Les assises des risques se sont déjà déroulées par deux fois : en 2004 (500 participants) puis en 2006 (965 participants). La troisième édition a pour ambition de :

- × se confirmer comme une manifestation de référence dans le domaine des risques technologiques ;
- × s'ouvrir à l'échange de bonnes pratiques à l'échelon européen à l'heure de la présidence française ;
- × s'élargir à d'autres types de risques : les risques technologiques ne se limitent pas aux installations classées : canalisations, TMD, barrages.

Les assises de 2008 mobiliseront un budget de 400 000 euros. Nous avons créé une instance de pilotage qui compte plusieurs collèges : Etat, exploitants, associations, collectivités locales. Les industriels participeront financièrement à l'organisation de cette manifestation.

Elles comporteront :

- × 2 séances plénières : « Responsabilité de l'exploitant et responsabilité de l'Etat, quelle articulation » et « les PPRT » ;
- × 7 ateliers :
  - △ Les canalisations et les risques ;
  - △ Plans de prévention des risques, maîtrise de l'urbanisme et implication des collectivités locales ;
  - △ Formation de tous les acteurs de la maîtrise des risques ;
  - △ TMD, transport et gare de triage ;
  - △ Recherche, études dans le domaine des risques ;
  - △ Maîtrise des risques et démocratie écologique ;
  - △ Les conséquences des accidents industriels majeurs.

Les DRIRE qui pilotent les différents ateliers procèdent actuellement au recrutement des intervenants. Nous souhaitons aujourd'hui, par le biais de cette présentation construire une collaboration intelligente entre les SPPPI et les Assises en vous demandant par exemple en quoi celles-ci pourraient servir de tribune aux SPPPI qui ont déjà réfléchi aux sujets de certains ateliers ?

Pour ce faire, je souhaite vous soumettre deux pistes :

Nous avons élaboré une liste de sujets sur lesquels certains SPPPI ont travaillé, nous envisageons de leur proposer d'élaborer un propos liminaire des ateliers de nos assises. Nous avons mis en place des forum de discussion, ils peuvent aussi être l'occasion pour les SPPPI de saisir leurs bases en amont des Assises pour élaborer avec elles propos liminaire, puis en aval des Assises pour un débriefing.

Les 3èmes Assises des Risques Industriels se dérouleront le 16 octobre à Douai.

### **Laurent MICHEL**

Directeur de la Prévention de la pollution et des risques – MEEDDAT

Je propose que les SPPPI intéressés se fassent connaître auprès de Christophe MICHEL.

La première réunion de travail du Club des SPPPI pourrait se tenir le 17 octobre 2008 au lendemain des Assises, afin de profiter de la présence de toutes les personnes concernées.

## Vendredi 30 mai - Après-midi

Exemples d'actions conduites par les SPPPI

Animation : Anne MICHELS, correspondante SPPPI Strasbourg-Kehl

Exposé : « Actions du SPPPI Guyane vis-à-vis de l'activité spatiale »

**Michaël WERY**

Correspondant du SPPPI Guyane

La base spatiale verra en 2008 sept lancements ARIANE, au minimum. Fin 2009 devrait intervenir le premier lancement SOYOUZ, les installations de lancement sont actuellement en cours de travaux, elles relèvent de la législation des installations classées. Nous accueillerons prochainement une fusée italienne : VEGA.

Nous avons, au sein de la DRIRE Antilles-Guyane, une cellule Risques très étoffée compte tenu des spécificités de l'activité spatiale qui nécessitent une réactivité importante.

Les enjeux sont assez logiques au regard de l'activité :

- × la protection de la population au regard des risques technologiques et de risques sanitaires ;
- × la préservation du milieu environnemental (la faune et la flore).

Notre SPPPI a été créé par arrêté préfectoral qui a récemment été modifié pour intégrer une commission « risques sol » qui correspond au CLIC. Le CLIC est donc intégré au sein du SPPPI dans une commission qui est autonome (mais pas indépendante puisque le président du CLIC rend compte à la Commission « Environnement Santé et Risques Lanceurs »).

Le SPPPI agit donc sur différents types de risques :

1. **Les risques technologiques** : nous stockons au sol des quantités très importantes de produits dangereux (propergol, perchlorate d'ammonium, poudre d'aluminium, oxygène, hydrogène, hydrocarbures). En ce qui concerne les risques en vol, les risques sont aussi importants : 650 T de matière active pour chaque lancement Ariane et 300 T pour Soyouz environ. A côté du contrôle exercé par l'inspection des installations classées de la DRIRE Antilles-Guyane sur les installations au sol et des missions de protection et de sauvegarde assurées par le Centre Spatial Guyanais, le SPPPI s'est notamment intéressé aux activités issues de l'activité en vol des lanceurs. Il a demandé les mêmes garanties pour le futur lanceur SOYOUZ que pour ARIANE. Il a fallu obtenir par exemple une capacité de neutralisation du lanceur s'il devait quitter son couloir de vol. Cette garantie existait pour ARIANE, ce qui n'existe pas à la base de Baïkonour. Elle a été ainsi obtenue pour Soyouz.
2. Nous nous intéressons aussi aux **risques sanitaires** par la réalisation d'une évaluation du risque sanitaire pour l'ensemble des activités industrielles de la base spatiale vis à vis des populations des deux villes limitrophes. Celle-ci a été mise à jour en intégrant les données relatives aux lanceurs SOYOUZ et VEGA.
3. Depuis ses débuts, le SPPPI travaille sur **les risques environnementaux**. Les mesures d'impact se basent sur deux périmètres (champ proche et champ lointain), et des bilans de mesures après chaque lancement ainsi qu'un bilan annuel. Ces impacts se mesurent au niveau des polluants atmosphériques. Au niveau faune et flore, il s'y ajoute aussi le suivi des végétaux (via l'eau de pluie), le suivi de la faune aquatique, (l'alumine ou le chlore) ainsi que le suivi sur les oiseaux. Enfin, le SPPPI

a été un acteur fort dans la réduction des déchets dangereux issus de l'activité sur base.

La communication se traduit par des réunions a minima annuelles au sein des communes concernées pour sensibiliser les élus. Il y a aussi une vulgarisation des données concernant les risques sanitaires à destination des communes concernées ainsi qu'un site Internet renseigné et très régulièrement mis à jour.

Les perspectives :

- × En matière de risques technologiques : nous allons avoir un troisième lanceur : VEGA pour lequel il faudra s'attacher à avoir les mêmes garanties que pour les autres lanceurs, ARIANE et SOYOUZ. Il y a également la mise à jour du plan particulier d'intervention de la base spatiale, nous allons nous associer à l'exercice prévu en fin d'année. Le démarrage cette année de la commission « risques sol » - le CLIC – qui a pour objet de participer à l'élaboration du PPRT multi-exploitants de la base spatiale ;
- × Pour ce qui est des risques environnementaux, nous lançons un travail sur les produits néo-formés issus d'une combinaison du nuage engendré par le lanceur avec des particules de l'air, nous poursuivrons les travaux de recherches sur les organismes polluo-sensibles, et nous travaillons à améliorer les protocoles expérimentaux ;
- × Enfin, sur la communication, nous sommes en cours d'élaboration d'une plaquette d'information du public, et nous souhaitons intervenir de manière plus fréquente lors de manifestations scientifiques.

## Interventions et questions de la salle

En dehors de l'activité du centre spatial, vous intéressez-vous au niveau du SPPPI à la pollution des rivières au mercure ou résultant de la présence d'orpailleurs illégaux ?

### Michaël WERY Correspondant du SPPPI Guyane

Il y a un contrôle au niveau de la DRIRE – du moins sur les activités légales - mais cela ne rentre pas dans les attributions du SPPPI dédié au centre spatial. Il n'y a d'ailleurs pas d'orpaillage dans la base (les entrées sont très surveillées).

Par contre, nous travaillons sur les invertébrés aquatiques qui répondent à tous les critères pour être de bons bio-indicateurs notamment par leur sensibilité aux polluants d'origine anthropique, en particulier le mercure.



### Alain LIGER DRIRE Alsace

Sur les mesures d'environnement, je comprends qu'elles incombent au SPPPI et pas aux exploitants.

**Michaël WERY**  
Correspondant du SPPPI Guyane

Elles incombent avant tout aux exploitants, mais ils ont tout à fait le droit de les exposer au public, et c'est ce qu'ils font dans le cadre du SPPPI. Le SPPPI doit être moteur de tels travaux. Mais bien sûr il revient aux exploitants de prouver que leurs activités, au sol en particulier, ne nuisent pas à l'environnement devant la DRIRE, mais aussi devant le SPPPI ainsi que devant les associations qui sont en droit de les questionner.

**Exposé : « Elaboration d'un CD-rom sur les risques majeurs »**

**Philippe GRESSENT**  
Correspondant SPPPI Basse Seine

La région Haute-Normandie (1 800 000 habitants) possède un caractère industriel marqué, une vocation énergétique forte (1/3 de la capacité française de raffinage), et un important complexe portuaire (Le Havre - 1/3 du trafic national et 45% des importations de pétrole brut). Cinq types de risques majeurs y sont recensés : industriel, nucléaire, transport de matières dangereuses, inondation et mouvement de terrain. La culture de la prévention des risques correspond donc à un **enjeu régional important**. Les acteurs régionaux, estimant que les messages de prévention sont insuffisamment connus ou compris ont formulé une demande forte pour un support d'information prenant en compte les cinq risques. Pour le SPPPI, cela supposait une nouveauté, avec l'intégration des risques naturels (inondations, submersions marines et mouvements de terrain). De nombreux relais d'information se sont fait connaître : Education Nationale, centres de formation professionnelle, associations, entreprises, collectivités territoriales et organismes publics. Une quinzaine de partenaires ont apporté leur appui opérationnel ou financier. L'objectif commun visait à réaliser un outil interactif, accessible à tous, pouvant être utilisé à titre individuel ou collectif, avec une approche à la fois généraliste et régionale. Le SPIRAL avait ouvert la voie avec un CD Rom ; l'idée a été reprise et adaptée.

Le CD Rom se décline autour de deux parties :

- × une partie "Découvrir", avec des fiches interactives ;
- × une partie "Comprendre", reliée à un site Internet dédié.

Il comprend en outre un éditeur de diaporamas, pour élaborer des projections.

La commission Communication du SPPPI Haute-Normandie a constitué un comité de pilotage réunissant des représentants de tous horizons (collectivités; associations, acteurs socio-économiques, Etat, etc.), le comité de rédaction piloté par la DRIRE, réunissant des techniciens et des pédagogues, enfin, l'aspect technique a été pris en charge par une agence multimedia. Trois ans de travail collégial ont été nécessaires entre le début de l'élaboration du support et son achèvement. Le financement a été assuré par un partenariat financier régional, complété par des fonds sociaux européens, à hauteur de 143 000 €. Relayée par chacun des acteurs dans son réseau, la diffusion des 10 000 exemplaires a été accompagnée par un plan de communication (campagne de presse, affiches, site Internet promotionnel).

## Exposé : « Mise au point d'un réseau de mesure du bruit en temps réel »

### Thierry DUBUIS

#### Correspondant SPPPI de la Côte d'Opale Flandre

Fin 2005, des plaintes pour nuisances sonores se font jour autour du complexe sidérurgique de Dunkerque, alors que les prescriptions réglementaires sont pourtant respectées.

En pareilles circonstances, il y a trois solutions :

- × laisser l'Etat mettre en demeure l'exploitant ;
- × laisser les riverains se débrouiller ;
- × mettre tout le monde autour d'une table pour chercher des solutions, ce que nous avons décidé de faire.

Début 2006, un groupe de travail entre des associations, des riverains, des collectivités, des services de l'Etat, les industriels concernés se réunit sous l'égide du Maire de Fort-Mardyck, Président de la Commission "Air, odeurs, bruit". Une étude, financée par l'Etat (DRIRE) est diligentée.

Cette étude montre la réalité des nuisances ressenties et donne quelques éléments d'explication :

- × l'absence de corrélation immédiate entre les plaintes des riverains et des problèmes de fonctionnement des installations industrielles ;
- × un abaissement du bruit de fond qui rend certains bruits industriels plus perceptibles, c'est ainsi que certains riverains se plaignent d'un "bruit de réacteur" ;
- × l'amplification des nuisances sonores dans des conditions météorologiques données.

L'étude renseigne également sur la source du bruit : il s'agit en fait du refroidisseur de l'usine SOLLAC, qui investit alors 1M€ pour installer un silencieux sur le ventilateur. Parallèlement, une campagne de sensibilisation est conduite auprès du personnel et des intervenants extérieurs pour limiter le bruit lors de certaines opérations (manipulation de tôles par exemple). Le groupe de travail décide alors de mettre en place une station de mesure du bruit d'abord pour un mois, puis pour un an. Enfin le groupe lance l'idée de créer un réseau de mesure du bruit dépassant largement le site sidérurgique pour couvrir toute la zone industrielle de Dunkerque ; d'autres industriels se joignent à la démarche. Sept capteurs, reliés à un site Internet, permettent de voir les résultats de mesures en ligne : il s'agit du seul réseau en France accessible au public.

De cette expérience, nous tirons trois conclusions :

- × les industriels ont participé et collaboré librement ;
- × les autres partenaires se sont joints à la démarche (Commune, Etat, Conseil Régional) ;
- × l'écoute des associations et des riverains a permis de ne pas arriver au conflit et de construire un réseau.

Le SPPPI peut être utile pour mettre en place de telles initiatives. Une démarche similaire a d'ailleurs été engagée sur la thématique « odeurs ».

## Exposé : « Action collective SPPPI – Division DI de la DRIRE pour la réalisation de bilans Carbone dans le entreprises »

### Cécile CASTEL

Correspondante du SPPPI Vallée de Seine

Le point de départ est une enquête d'opinion réalisée fin 2005 par l'IFOP, faisant ressortir comme thème de préoccupation dominant l'impact de l'effet de serre sur le climat. En complément, les entretiens préparatoires au Conseil d'Orientation du SPPPI à fin 2007, (qui définit le programme d'action pour les 4 années à venir) confirment l'importance du thème du changement climatique et de la maîtrise de l'énergie. Au terme d'une étude conduite en interne, il apparaît qu'un outil s'impose : le Bilan Carbone®.

Le Bilan Carbone® est en fait une marque déposée par l'ADEME ; il en existe plusieurs: les Bilans Carbone des collectivités territoriales (module « patrimoine et services » et le module « territoire »), et Bilan Carbone® Entreprises.

Pour conduire la première action : Bilan carbone® Collectivité, module territoire, nos membres ont souhaité une étude à une échelle globale. En fonction de divers paramètres, le niveau de l'OIN (Opération d'Intérêt National) a été choisi. Ce niveau comportait déjà une structure porteuse, légitime pour mettre en œuvre les actions à venir. L'étude est actuellement réalisée par FONDATERRA, une association Loi 1901 et se déroule de mars à novembre 2008, nous n'en connaissons pas donc encore les résultats.

La seconde action que nous menons en parallèle concerne les entreprises. Nous avons vu au niveau du ministère qu'un projet national était lancé au niveau du ministère sur le sujet. Nous nous sommes associés avec la CCI, l'ADEME et la DRIRE Ile de France. Ces actions collectives sont traditionnellement conduites par la DRIRE à destination des PME-PMI, mais dans ce cas, le SPPPI a eu un apport important, il a permis d'y rattacher les entreprises membres du SPPPI, qui sont des entreprises à enjeux, et qui ne sont pas des PME – PMI (public traditionnel des DRIRE et des CCI). Les industriels vont pouvoir participer à des phases collectives : réunions d'information et de sensibilisation et des groupes de travail pour faire des échanges d'expériences et s'inscrire dans un calendrier qui pourrait permettre de faire un diagnostic carbone dans les 2 – 3 ans à venir, en bénéficiant d'une approche globale en matière de recherche de prestataires pour réaliser ces bilans.

## Exposé : « les actions du SPPPI Vallée de Seine à destination des scolaires »

### Myriam BENZAAD

Correspondante du SPPPI Vallée de Seine

Pour vous montrer la diversité des actions que nous menons, nous voulions également vous parler de celles qui visent plus particulièrement le public scolaire, sachant que l'éducation à l'environnement et au développement durable fait partie des abordés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement .



Depuis 18 mois, nous multiplions les actions en direction du **public scolaire dans son ensemble**, ce qui signifie non seulement les élèves, du primaire à l'université, mais aussi les enseignants, et les principales administrations concernées (Rectorat, Inspection Académique).

Le public scolaire revêt une importance particulière : d'une part, il s'agit de former les **adultes de demain**, d'autre part, l'expérience a montré que l'enfant était un **point d'entrée privilégié** dans le cercle familial. Outre les membres du SPPPI, les acteurs de la vie scolaire étaient également demandeurs, dans la mesure où le SPPPI correspond à une sorte de guichet unique, de porte d'entrée vers toutes les administrations.

Au fil du temps, nous avons constitué un réseau, de personnes ressources, mais aussi de partenaires Conseil général, communes, associations spécialisées vis à vis des scolaires (comme l'Institut Français des Formateurs en Risques Majeurs et Environnement, l'IFFORME, ou Planète Science... )

Voici quelques exemples d'actions réalisées par le SPPPI Vallée de Seine :

- × la participation à des salons consacrés à l'environnement ;
- × la diffusion en milieu scolaire d'une plaquette intitulée « Que faire en cas d'incendie industriel ? » ;
- × la participation à l'organisation de visites de sites industriels (scolaires et enseignants) ;
- × l'accueil de stagiaires, pour lesquels le statut associatif se révèle particulièrement adapté ;
- × les cours à l'université pour sensibiliser un public un peu plus proche de la vie active.

Deux actions ont été particulièrement importantes pour nous, en termes notamment d'investissement en temps :

Tout d'abord le projet de Livret de l'Elève qui découle du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) d'Ile-de-France et pour lequel la DRIRE Ile de France a souhaité s'associer au SPPPI Vallée de Seine. En partenariat avec la DRIRE Ile de France et l'IFFORME, nous avons donc lancé le projet de Livret scolaire « Bouge ton air ! » : un document de 36 pages destiné principalement aux élèves de troisième et potentiellement à ceux de seconde. Nous avons travaillé à son élaboration de septembre 2007 à mars 2008, nous sommes actuellement en phase test auprès d'une dizaine de classes. Nous profitons de cette phase pour créer un site Internet dont l'objectif est de permettre aux enseignants de tirer les meilleurs bénéfices de ce livret et de leur donner des sources d'informations complémentaires. Nous travaillons également à un rapprochement avec le Conseil général des Yvelines pour créer un partenariat afin de diffuser ce livret à l'ensemble des élèves de 3ème du département.

Seconde action, la promotion des PPMS ( Plans Particuliers de Mise en Sécurité : document de gestion de crise en milieu scolaire), en soutien à l'Inspection Académique. Ces plans doivent être mis en œuvre dans les établissements scolaires concernés par un risque. Au regard caractère très diffus du risque lié au TMD, l'Inspection Académique a décidé que tous les établissements de l'Académie de Versailles devaient être dotés d'un PPMS, ce qui est loin d'être le cas actuellement. L'Inspection académique travaille au développement de cet outil auprès du plus grand nombre d'établissements : réunions de sensibilisation entre les établissements et les communes, auxquelles le SPPPI a été invité. Le SPPPI a également fourni des informations nécessaires à l'élaboration de ces documents. Ces plans font l'objet d'exercices, auxquels le SPPPI a participé et en tant qu'observateur et invité avec succès les industriels concernés de la Vallée de Seine.

Nos perspectives pour l'avenir :

- × nous allons poursuivre et développer les actions que nous avons en cours ;
- × nous avons d'ores et déjà des pistes de réflexion pour des actions futures comme la création de kits d'exposition et de jeux pour les salons.

**Daniel BERNARD**

Président d'honneur du SPPPI de Strasbourg-Kehl

Au SPPPI de Strasbourg, nous avons pratiqué l'accompagnement scolaire pour la préparation des PPMS depuis un certain temps, avant même qu'ils n'en aient l'obligation. La capacité d'anticipation est un des éléments essentiels de la valorisation des SPPPI.

## CLÔTURE PAR LAURENT MICHEL

J'ai pris beaucoup de plaisir et d'intérêt à participer à cette seconde journée et je regrette de ne pas avoir été parmi vous hier, les sujets m'a –t-on dit étaient fort intéressants. Je remercie tous ceux qui ont pris part à l'organisation, tout particulièrement le SPPPI de Strasbourg-Kehl, M. ZILLIOX, la DRIRE Alsace, MM Alain LIGER et Pierre BOIS, ainsi que le SEI, Anne MARAL et Cathy BIETH pour le travail préparatoire,



dont l'enquête évoquée ce matin. Nous avons vu une grande richesse des travaux, nous voyons ici une richesse transfrontalière avec le SPPPI Strasbourg-Kehl avec sa commission technique transrhénane. Nous avons illustré le fait qu'information, concertation et action étaient les trois mots qui représentent l'essence même des SPPPI. Cet après-midi a été très illustratif par des exemples d'actions quelque part un peu nouvelles.

On a parlé ce matin du Grenelle de l'Environnement, il y a selon les régions des problématiques et des thèmes différents mais on retrouve une constante **santé environnement**, une autre constante pouvant être le **renouvellement permanent des formes de dialogue, de concertation, de mobilisation de l'expertise**.

Vis à vis des Comités Locaux d'Information et de Concertation autour des sites SEVESO, on a évoqué ce matin une certaine déstabilisation dans une phase de démarrage. On a pu trouver les témoignages de SPPPI qui par l'animation et le secrétariat mutualisé des CLIC non seulement offraient une faisabilité logistique mais aussi une possibilité de faire des retours d'expérience.

Il y aura d'autres évolutions. La constitution du nouveau Ministère ne doit pas dicter l'orientation des SPPPI, mais elle mettra autour de la table des intervenants Etat dont le champs d'action sera plus large et parfois plus cohérent.

Sur les structures, le projet de décret est tel qu'il n'y aura pas d'obligation de modèle, le GIP reste intellectuellement possible, le statut associatif peut aussi être envisagé, avec quelques précautions. Quant à l'Etat : s'il doit être présent, il ne doit pas préempter le débat ni l'instrumentaliser.

Nous avons cité des sujets d'évolution : santé-environnement, le renouvellement des modes de gouvernance. Nous avons vu ce qui pourrait être le rôle du SPPPI ; ce qui doit sûrement exister dans certains cas, en prolongement du débat public : une piste à creuser.

Et puis il y a la mission exploratoire que nous avons confiée au Conseil Général des Mines dont les premières réflexions ont été évoquées aujourd'hui : la biodiversité des SPPPI est déjà appréhendée par la Mission ainsi que l'absence de réponse idéale.

Dans les pistes à retenir, il y a la souplesse, dans les modes de fonctionnement, dans les thèmes à aborder. Autre piste : être plus en réseau, c'est l'idée du Club des SPPPI, un club physique mais aussi un club virtuel avec Internet et un forum. Nous avons retenu l'idée de faire un groupe de travail de préfiguration qui pourrait se réunir le lendemain des Assises Nationales des Risques Technologiques, c'est à dire le 17 octobre. D'ici là, n'hésitez pas à envoyer au SEI (Anne MARAL et Cathy BIETH) des idées et votre souhait de participer au groupe de préfiguration. J'ai évoqué ce matin que nous pourrions rechercher des moyens de renforcer l'animation par un peu d'appui externe, mais avant tout ce club sera ce que vous tous vous en ferez.

Dernière piste évoquée, la participation à la préparation et à une restitution pour les Assises Nationales des

Risques Technologiques en creusant un thème et en animant des débats locaux. Je compte sur la participation massive d'autres SPPPI aux côtés de ceux du Nord Pas de Calais.

Le champs de travail est vaste mais les énergies sont réelles, On n'aurait pas dépassé 35 ans pour le premier SPPPI et créé récemment le 15<sup>ème</sup> s'il n'y avait pas utilité et énergie.

Dans ce contexte, le soutien du ministère ne vous manquera pas puisque nous avons finalisé le décret qui est en cours de signature. C'est un signe important qui se prolongera par l'accompagnement des équipes, voire l'accompagnement des finances s'il le faut pour soutenir les dynamiques.

Je vous remercie pour votre participation active et vous rappelle le prochain rendez-vous majeur : celui des Assises de Douai pour les Risques Technologiques le 16 octobre et puis, le 17 pour le groupe de travail, je pense que les inscriptions seront bientôt ouvertes.

Merci beaucoup à tous.

## ANNEXE 1 : GLOSSAIRE

<b>ADELFA</b>	Association de Défense de l'Environnement du Littoral Flandres-Artois
<b>ASPA</b>	Agence pour la Surveillance et l'étude de la Pollution Atmosphérique
<b>CHSCT</b>	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
<b>CLIC</b>	Comité Local d'Information et de Concertation
<b>CLIS</b>	Comité Local de Surveillance
<b>CNDP</b>	Commission Nationale du Débat Public
<b>CPDP</b>	Commission Particulière du Débat Public
<b>CUS</b>	Communauté Urbaine de Strasbourg
<b>EPCI</b>	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
<b>GIP</b>	Groupement d'Intérêt Public
<b>ICPE</b>	Installation Classée pour l'Environnement
<b>OIN</b>	Opération d'intérêt national
<b>PPA</b>	Plan de Protection de l'Atmosphère
<b>PNSE</b>	Plan National Santé Environnement
<b>PPMS</b>	Plans Particuliers de Mise en Sécurité
<b>PLU</b>	Plan Local d'Urbanisme
<b>TMD</b>	Transport de Matières Dangereuses
<b>TPU</b>	Taxe Professionnelle Unique

## ANNEXE 2 : LISTE DES PARTICIPANTS

<b>BALLOUEY Jacques</b>	Direction Départementale de l'Équipement du Bas-Rhin
<b>BENSAAD Myriam</b>	SPPPI Vallée de Seine - DRIRE Ile de France
<b>BERNARD Daniel</b>	SPPPI de Strasbourg-Kehl - DRIRE Alsace
<b>BERNE Gérard</b>	Agglomération lyonnaise (SPIRAL)
<b>BERNHARD Claude</b>	ENGEES
<b>BERTRAND Rémi</b>	Conseil Général du Bas-Rhin
<b>BETTON Eric</b>	Communauté Urbaine de Strasbourg
<b>BIETH Cathy</b>	MEEDDAT
<b>BIEWER Jean</b>	CEAM
<b>BOIS Pierre</b>	SPPPI de Strasbourg-Kehl - DRIRE Alsace
<b>BOUGHEDADA Louardi</b>	SPPPI Côte d'Opale Flandre - DRIRE Nord Pas-de-Calais
<b>BOURILLET Cédric</b>	MEEDDAT
<b>BRASIER LECAT Anne</b>	Union des Industries
<b>BRUN Alain</b>	Communauté Urbaine de Strasbourg
<b>BUFFET Françoise</b>	Ville de Strasbourg
<b>CAFFET Marc</b>	Conseil Général des Mines
<b>CASTEL Cécile</b>	SPPPI Vallée de Seine - DRIRE Ile de France
<b>CHEINET Jean-Claude</b>	CYPRES
<b>CHEVALIER Valérie</b>	INERIS
<b>COURRET Patrice</b>	SPPPI Presqu'île Ambes - DRIRE Aquitaine
<b>CROMBEZ Sébastien</b>	Ecole des Mines de Paris - CTE
<b>DAIRIN Jo</b>	SPPPI Côte d'Opale Flandre - DRIRE Nord Pas-de-Calais
<b>DEETJEN Hubert</b>	SPPPI de Strasbourg-Kehl - DRIRE Alsace
<b>DEJEANT Jean-Luc</b>	ADIQ
<b>DELACRETAZ Yves</b>	Agglomération lyonnaise (SPIRAL)
<b>DEMET Michel</b>	SPPPI Côte d'Opale Flandre - DRIRE Nord Pas-de-Calais
<b>DOUTON France</b>	SPPPI de Toulouse - DRIRE Midi-Pyrénées
<b>DUBUIS Thierry</b>	SPPPI Côte d'Opale Flandre - DRIRE Nord Pas-de-Calais
<b>DUHART Josette</b>	SPPPI Estuaire de l'Adour - DRIRE Aquitaine
<b>DUHOUX Bernard</b>	SPPPI Hainaut Cambrésis Douaisis - DRIRE Nord-Pas-de-Calais
<b>ESCOFFIER Richard</b>	SPPPI FOS-BERRE - DRIRE Provence Alpes Côtes d'Azur
<b>FLODERER Christian</b>	SPPPI de Strasbourg-Kehl - DRIRE Alsace
<b>FORNERO Max</b>	Agglomération lyonnaise (SPIRAL)
<b>FROMM Pierre</b>	SPPPI de Strasbourg-Kehl - DRIRE Alsace
<b>GIANNOCCARRO François</b>	CIRIMI - DRIRE Rhône Alpes Groupe de Subdivisions Isère
<b>GRASSER Gilbert</b>	Union des Industries
<b>GRESSENT Philippe</b>	SPPPI Basse Seine - DRIRE Haute-Normandie
<b>GRIMAUULT Karine</b>	SPPPI de l'Artois – DRIRE Nord-Pas-de-Calais
<b>GRIMM Francis</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg Bas-Rhin
<b>GRIMOT Marc</b>	Inspection Générale de l'Environnement (IGE)
<b>GROSS-KOENIGS Astrid</b>	Stadt verwaltung Kehl
<b>GUYARD Gilbert</b>	SPPPI Guyane - DRIRE Antilles-Guyane
<b>HENRY Caroline</b>	SPPPI Vallée de Seine - DRIRE Ile de France

**HOCQUET Marie-Paule** .....SPPPI Côte d'Opale Flandre - DRIRE Nord Pas-de-Calais  
**JUND Alain** .....Ville de Strasbourg  
**KLEINPETER Joseph** .....ASP  
**LAURENT Brice** .....Ecole des Mines de Paris - CTE  
**LE TALLEC Yves** .....Conseil Général du Bas-Rhin  
**LEBRUN Christian** .....SPPPI Hainaut Cambrésis Douaisis - DRIRE Nord-Pas-de-Calais  
**LECLERCQ Nadine** .....SPPPI Côte d'Opale Flandre - DRIRE Nord Pas-de-Calais  
**LEFEVRE Marcel** .....SPPPI Côte d'Opale Flandre - DRIRE Nord Pas-de-Calais  
**LEFIN Yves** .....INERIS  
**LEGRAND Henri** .....Direction Générale Sûreté Nucléaire et de la Radio Protection  
**LHEUREUX Yves** .....SPPPI Côte d'Opale Flandre - DRIRE Nord Pas-de-Calais  
**MARAL Anne** .....MEEDDAT  
**MARCOUX Aurélien** .....SPPPI de l'Artois - DRIRE Nord-Pas-de-Calais  
**MICHEL Christophe** .....SPPPI de l'Artois - DRIRE Nord-Pas-de-Calais  
**MICHEL Laurent** .....MEEDDAT  
**MICHELS Anne** .....SPPPI de Strasbourg-Kehl - DRIRE Alsace  
**MONBAILLY Pascal** .....SPPPI de l'Artois - DRIRE Nord-Pas-de-Calais  
**MORELLE Julia** .....Landratsamt Ortenaukreis  
**MORIVAL Laurence** .....SPPPI de Strasbourg-Kehl – DRIRE Alsace  
**NOURY Agathe** .....SPPPI de l'Artois - DRIRE Nord-Pas-de-Calais  
**SACHER Michel** .....CYPRES  
**SAVALL André** .....SPPPI de Toulouse - DRIRE Midi-Pyrénées  
**SCHMITT Alain** .....SPPPI Basse Normandie - DRIRE Basse Normandie  
**SCHNEIDER Siegfried** .....Stadt Kehl - Ville de Kehl  
**SCHWARTZ Pierre** .....TREDI  
**SENAME Jean** .....SPPPI Côte d'Opale Flandre - DRIRE Nord Pas-de-Calais  
**TONDRE Françoise** .....Conseil de l'Europe  
**TORQUET Lise** .....CIRIMI - DRIRE Rhône Alpes Groupe de Subdivisions Isère  
**TURON Jean-Pierre** .....SPPPI Presqu'île Ambes - DRIRE Aquitaine  
**VANEECKE Jean-Pierre** .....DRIRE PACA  
**VAUTRIN Jean-Noël** .....SPPPI de Strasbourg-Kehl - DRIRE Alsace  
**WEISS Dietmar** .....Badische Stahlwerke GmbH Kehl  
**WENCKER Jean** .....Alsace Nature  
**WERY Michaël** .....SPPPI Guyane - DRIRE Antilles-Guyane  
**WORNER Sabine** .....Stadt Kehl - Ville de Kehl  
**ZILLIOX Lothaire** .....SPPPI de Strasbourg-Kehl - DRIRE Alsace

## **ANNEXE 3 : SYNTHÈSE DES RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE DE PRÉPARATION DU FORUM INTER SPPPI**

### **I. Concertation autour des sites industriels comme facteur d'acceptabilité dans l'environnement urbain – approche comparative France – Allemagne**

#### **✓ A quelles actions de concertation autour de sites industriels avez-vous déjà contribué ?**

Globalement, les SPPPI participent beaucoup plus à des actions d'information que de concertation et le regrettent d'ailleurs pour certains, indiquant que leur avis n'est pas pris en compte dans les processus décisionnels.

Certaines associations estiment participer aux débats initiés autour de divers projets : terminal méthanier, ferme éolienne, agro- et biocarburants, extensions industrielles, concernant tous l'écologie industrielle, d'autres estiment ne participer à aucune concertation mais uniquement à des actions d'information. Les associations regrettent cependant que leur avis soit rarement pris en compte dans les décisions.

Les SPPPI estiment également avoir des actions de concertation portant sur tous les volets de l'environnement industriel.

La plupart des SPPPI participent aux CLIC, CLI et CLIS.

#### **✓ Quelles en ont été les retombées ?**

- des résultats non-négligeables ont été obtenus en matière de réduction des pollutions : poussières, SO<sup>2</sup>, NO<sub>x</sub>, COV, dioxine ;
- meilleure compréhension par les partenaires des priorités de l'Etat et meilleure compréhension par l'Etat des préoccupations du terrain ;
- l'existence du SPPPI a contribué à faire en sorte que les industriels communiquent mieux avec les autres partenaires ;
- création d'un réseau de capteurs sonores autour d'un site sidérurgique ;
- rôle moteur dans la mise en œuvre de programmes de réduction des pollutions ;
- lorsqu'il y a création d'une CLIS interentreprises le SPPPI peut prendre en charge l'organisation et la coordination des interventions (tant sur le contenu que sur la forme).

Un SPPPI souhaite s'impliquer davantage dans le suivi des enquêtes publiques (relais de l'information, transmission des dossiers avant enquête publique, organisation de débats préalables...).

Les associations prévoient également le recours plus fréquent à l'expertise indépendante, l'organisation d'un retour systématique (au bout d'un an ?) sur le fonctionnement au plan environnemental de tout projet abouti pour savoir si les engagements pris en commission du SPPPI ont été ou non respectés. Plusieurs partenaires souhaitent également une recherche de partenariats plus assidue avec l'Université et la communauté scientifique, l'amélioration de la procédure de l'enquête publique (mode de fonctionnement, transparence à propos des décisions prises, etc.).

## II. Structure, financement et fonctionnement actuel et futur des SPPPI

### ✓ Quel est selon vous le bon échelon territorial pour agir?

- celui de la Communauté Urbaine, des Communautés de Communes ;
- échelon grande région. (comme les agence de l'eau) pour coordonner les orientations et apporter de la cohérence dans la mise en œuvre des politiques de diminutions des nuisances. puis se déconcentrer au niveau des bassins d'activités ;
- échelon local ;
- zone portuaire ;
- 2 niveaux : - intercommunalité - bassin « à risques » ;
- échelon communal ;
- bassin industriel ou région (échelon départemental sans intérêt) ;
- échelon régional ;
- un territoire cohérent tant en terme de liaison de déplacement, d'hydrographie, de densité de population que de concentration industrielle.

D'une façon générale, on peut noter un souhait d'adaptabilité en fonction des nouveaux besoins. Chaque territoire a sa spécificité, ses caractéristiques (environnement maritime, nombre de sites Seveso ou d'ICPE, voire d'industries « hors normes » telle qu'une centrale nucléaire le tout dans un contexte social et sanitaire particulier. On ne saurait remédier aux problèmes rencontrés ici ou là avec des recettes « passe-partout », quand bien même l'on puisse s'inspirer des exemples et des réussites venus d'ailleurs. Il convient donc bien de gérer en priorité son propre environnement. Ainsi, dans cet esprit, il n'apparaît pas par comparaison que la régionalisation opérée pour le réseau ATMO, si elle autorise sans doute une économie d'échelle, permette de coller au plus près de l'attente et des préoccupations des « bénéficiaires » de ce réseau. L'échelon pertinent est celui d'une décentralisation raisonnable et raisonnée.

✓ **Quelle est votre politique de communication ? Quels sont selon vous les thèmes sur lesquels les SPPPI ont à se positionner en priorité ?**

Le vecteur principal de communication est pour tous est le site internet (plus ou moins bien alimenté) et pour certains des lettres d'information. En complément, des souhaits ou particularités :

- thèmes : politique prioritairement préventive plutôt que curative sur les activités industrielles, puis gestions des Impacts sur l'environnement à l'extérieur des sites, limitation des rejets de pollutions, sécurité des populations, santé publique, l'information sur les risques industriels à destination des populations, la formation sur les questions environnementales et industrielle en direction des acteurs de la société civile, mais aussi à destination des élus locaux qui n'ont pas « la science infuse », le changement climatique, la maîtrise de l'énergie et la directive cadre eau ;
- pour certains, une plénière par an est réunie pour présenter l'avancement des groupes de travail et d'autres éléments liés à l'environnement industriel. Un site Internet est alimenté des comptes rendus de réunion ;
- un SPPPI affiche une stratégie de communication visant globalement trois objectifs : 1 – Répondre à l'importante demande d'information et d'explication formulée à la fois en interne par les membres et en externe par des publics divers voire le grand public. 2 – Valoriser les travaux et les programmes d'actions mis en œuvre ainsi que les progrès réalisés. 3 – Accompagner sur un plan pédagogique l'application de nouvelles réglementations ou le développement des nouvelles technologies et favoriser la compréhension des problématiques environnementales ;
- Souhait d'une association de passer du rôle d'organisateur de diffusion de l'information à l'action (contractuel et réglementaire). Ne pas se cantonner à la réunion et la confrontation des antagonismes des groupes de pression représentant les piliers du Développement Durable.

✓ **Qu'attendez-vous de l'Etat en terme de soutien ?  
Souhaitez vous la mise en place d'un club des SPPPI ?**

La plupart des SPPPI seraient favorables à la création d'un club des SPPPI qui permettrait l'échange d'expérience, trop ponctuel actuellement. Il est souligné que la structure devrait être légère.

Par ailleurs, est demandée la reconnaissance du statut de volontariat associatif et des moyens matériels, humains et financiers(notamment pour financer des expertises).

✓ **Comment voyez-vous l'articulation entre les CLIC et les SPPPI ?  
Quelles sont selon vous les prérogatives des uns et des autres ?**

De façon générale, il est souligné le champ restreint des CLIC (uniquement SEVESO) et leur rigidité par rapport aux SPPPI ; à l'inverse, sont également évoqués le statut et les « pouvoirs » des CLIC que leur envient les SPPPI.

- il convient d'éviter les redondances, synonymes de pertes de temps. Il apparaît que les CLIC ont une existence trop récente pour qu'on puisse déjà juger de leur pertinence et de leur efficacité. Par ailleurs, leurs prérogatives sont limitées de par la loi au suivi des seuls sites Seveso (il existe pourtant des sites non classés, mais qui présentent des dangers avérés et qui méritent qu'y soit exercé un travail de prévention). Les CLIC apparaissent comme des structures affectées par une certaine rigidité (composition, mission .etc...) ;

- les CLIC ont un statut juridique, et des pouvoirs que les SPPPI n'ont pas. ( La concertation ; l'élaboration des PPRT ; un suivi et une évolution dans la maîtrise des risques... Le CLIC est un groupe de travail ! Il œuvre sur du concret et non sur une politique de bonne volonté. Les S3PI sont des instances d'informations (présentation des bilans, état des lieux...) Dans l'état actuel de ces instances, les deux peuvent travailler de concert sur certains dossiers, Il faudrait vraiment faire évoluer les S3PI pour en faire une Instance de concertation juridique et réglementaire au service de l'environnement ;
- il faut absolument conserver l'échelon du SPPPI, parce que les domaines de compétence ne sont pas tout à fait les mêmes, les CLIC se limitent aux industries classées SEVESO et à leur PPRT, les SPPPI ont un domaine d'activité beaucoup plus large. On peut avoir en SPPPI des retours sur l'activité des CLIC. Ce sont deux structures différentes dans leur structure, toutes deux dignes d'intérêt et complémentaires. Les CLIC sont institués par l'Etat, leur composition déterminée par arrêté préfectoral et le nombre de siège fixé par la loi. Les CLIC apparaissent donc plus figés et ou règne davantage de formalisme. Le SPPPI quant à lui bénéficie d'une certaine souplesse de fonctionnement : y entre qui veut, on peut y inviter des riverains pour témoigner d'une nuisance, on peut mettre des sujets à l'ordre du jour, il y a moins de formalisme ;
- SPPPI : Espace de discussion , de concertation et de propositions. - CLIC : lié à l'activité de sites classés SEVESO, avec un cadre administratif et des obligations réglementaires. Articulation entre les 2 : liens, échanges entre les présidents des 2 structures et communication concertée (quel niveau de communication ?) ;
- les CLIC ont pour mission une concertation très locale, centrée avant tout sur les risques accidentels. Les SPPPI doivent sans doute dépasser l'échelle de l'établissement industriel ou du petit bassin pour traiter de problématiques plus générales, liées notamment aux risques chroniques ;
- les CLIC ont une légitimité locale axée sur une thématique précise : les risques SEVESO. Les SPPPI ont une approche territoriale plus étendue, plus "distanciée" par rapport aux éventuelles tensions locales et plus large par rapport aux thèmes spécifiques des CLIC (que les membres sont parfois tentés d'utiliser comme tribunes pour évoquer d'autres préoccupations environnementales).

### III. Le Grenelle de l'Environnement

#### ✓ Quelles parties du Grenelle pensez vous pouvoir relayer efficacement?

- la construction d'une véritable démocratie écologique où s'établit une nouvelle gouvernance où les associations sont reconnues comme actrices et non pas comme de simples spectatrices de l'aménagement industriel du territoire, en co-décision avec l'Etat et les collectivités territoriales ;
- communication au public ;
- qualité de l'air : plan de protection de l'atmosphère ;
- eau : garantir la qualité de l'eau en luttant contre les pollutions ;
- zones Natura 2000 : liens et participation à la concertation ;
- risques technologiques : réduction des risques à la sources, risques liés au transport de matières dangereuses, PPRT ;
- énergie : Bilan carbone ;
- qualité des milieux ;

Propositions particulièrement étayées d'un SPPPI :

## Lutter contre les changements climatiques

### Moderniser le bâtiment et la ville

- Bilan carbone-énergie de toutes les organisations de plus de 50 personnes. (**projets Bilan carbone sur le territoire et actions collectives bilan carbone et diagnostique énergétique**).

### Efficacité énergétique et carbone

- Programme en faveur des énergies renouvelables : hydraulique, éolien, biomasse, géothermie, photovoltaïque, solaire, (**projet de mise en place d'un club NRJ et informations en commissions et lettres du SPPPI**).

### Urbanisme et gouvernance territoriale

- Généralisation des plans climat-énergie territoriaux d'ici la fin 2012,

### Mobilité et transports

- Priorité aux transports en commun : construction de plus de 1500 km de voies de bus et tramways et de voies pour vélos, (**dans le cadre du suivi de la mise en place des PDE**).

## Préserver et gérer la biodiversité et les milieux naturels

**Qualité écologique des eaux** (mise à jour de la plaquette convention de raccordement, suivi de l'application de la directive cadre eau et de la révision du SDAGE, suivi des projets particuliers sur les stations d'épurations SIAAP et Limay)

- mise aux normes totales des stations d'épurations d'ici 2009 ;
- protection des 500 captages d'eau potable les plus menacés d'ici 2012 ;
- achèvement des Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) en 2009 ;
- récupération des eaux pluviales et réutilisation des eaux usées.

## Préserver la santé et l'environnement tout en stimulant l'économie

**Programme « santé-environnement »** (suivi de la mise en place des cartes stratégiques du bruit et de la mise en place de l'observatoire du bruit de bruitparif, suivi de l'application du plan santé-environnement au travers des actions déclinées au niveau des installations classées, étude particules ?)

- nouveau plan santé-environnement 2009-2012 : air intérieur, pathologies émergentes ;
- qualité de l'air : plan de réduction des particules ;
- résorption des points noirs de bruit prioritaires.

## Instaurer une démocratie écologique

**Programme gouvernance** (ce sujet correspond à a raison même d'exister du SPPPI)

- reconnaissance des partenaires environnementaux selon des critères objectifs de représentativité ;
- transparence des informations environnementales et de l'expertise.

✓ **Quelles actions avez vous déjà entreprises ? ou prévu d'engager ?**

- en prévision : le recours plus fréquent à l'expertise indépendante, un retour systématique (au bout d'un an ?) sur le fonctionnement au plan environnemental de tout projet abouti : les engagements pris en commission SPPPI ont-ils été ou non respectés ? une recherche de partenariats plus assidue avec l'Université et la communauté scientifique, l'amélioration de la procédure de l'enquête publique (mode de fonctionnement, transparence à propos des décisions prises, etc.) ;
- action collective mise en place avec DI DRIRE, CCIV, ADEME pour proposer la réalisation de bilans carbone ou de diagnostic énergétique aux PME, et l'association propose aussi de subventionner aussi ses adhérents qui ne sont pas PME ;
- il arrive que le SPPPI se soit associé avec l'agence de développement sur une 'OIN pour la réalisation d'un bilan carbone territoire ;
- conférence/débat sur la notion de Développement Durable ; CD-Rom sur le Changement Climatique Explication et point de vue sur l'Agriculture écologiquement Intensive (juin-septembre). Lutte contre les projets qui ne tiennent pas compte d'un DD au sens noble du terme ;
- le SPPPI peut - comme cela a été évoqué par la CNDP, s'emparer du suivi de la concertation autour de projet à la suite des débats publics qui se sont tenus sous l'égide de la CPDP. Le SPPPI pourrait davantage s'impliquer dans le suivi des enquêtes publiques (relais de l'information, transmission des dossiers avant enquête publique, organisation de débats préalables...) ;
- fonctionnement en deux groupes : groupe eau et groupe risques majeurs. Actions entreprises : visites de tous les sites à l'occasion de travaux, d'aménagements de sécurité Etudes de la qualité des eaux Actions envisagées : pérennisation des études sur la qualité des eaux (créer un observatoire permanent) Qualité de l'air : à envisager Transport de matières dangereuses : à envisager ;
- agendas 21 des familles à étendre avec le relais du SPPPI et des maires et conseils généraux ;
- impact sanitaire des pollutions et des accidents Suivi et traitement des sols pollués Traitement des déchets Prévention des risques technologiques ;
- certains SPPPI ont organisé une réunion locale préparatoire au Grenelle de l'Environnement.

✓ **Avez vous identifié des actions ou projets qui devraient être mené(s) en collaboration inter-SPPPI permettant de valoriser l'élan du Grenelle?**

- réduction des rejets de pollutions ; impact de la pollution sur la santé des populations et des travailleurs ; harmonisation des règles de rejets ( ex : industries chimiques, métallurgie... Même normes d'autorisation de rejets que les incinérateurs de déchets ménagers, industriels...) idem pour l'eau, les sols... ;
- observatoire (club) national des SPPPI...évaluation de l'efficacité des actions avec des indicateurs-forums sur les thèmes amenés par les SPPPI ;
- dans cet esprit, un SPPPI s'est par exemple inspiré du CD-Rom réalisé dans le cadre d'un autre SPPPI sur les risques majeurs pour produire un support multimédia. La déclinaison de ce type de savoir-faire d'un SPPPI à l'autre ne peut être que profitable et s'inscrit également dans la démarche du "Grenelle" quant au souci de renforcer la sensibilisation des publics scolaires par exemple.

#### **IV. Les Assises Nationales des risques technologiques**

✓ **Avez vous déjà assisté/participé aux Assises précédentes ?**

Oui pour la plupart

✓ **Avez vous mené des actions de communication et de sensibilisation sur ces Assises ?**

Quelques uns sur leur site Internet , par mail ou via leur lettre d'information.

✓ **Quelle contribution à la préparation et/ou au déroulement de ces Assises avez-vous envisagée ?**

Mise à disposition des fichiers d'adresses

✓ **Comment pensez-vous identifier les messages que les parties prenantes dans votre zone de compétence de SPPPI souhaiteraient faire passer lors de ces assises ?**

- appel à écriture de « cahiers d'acteurs » afin de permettre aux acteurs de terrains - entre autres associatifs - d'explicitier leurs positions et problématiques en amont des débats ;
- relayer les demandes des associations de protection de la nature et des riverains que j'ai coordonnées dans un collège.